

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



1

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Janvier 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Bonne et heureuse année

« Seules grandissent et se maintiennent les œuvres où les idées-forces sont encore plus grandes que les chiffres. »

Luzzati, à l'époque, ministre italien.

Chers lecteurs,

Une fois de plus, je m'acquiesce d'une bien agréable mission : la mission de présenter mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année à tous les Raiffeisenistes de Suisse romande ainsi qu'à tous les lecteurs de notre cher « Messenger Raiffeisen ».

Je dis bien « cher Messenger » car, tout au long de l'année, de concert avec son cadet de Suisse italienne, le « Messaggero Raiffeisen », il s'efforce de maintenir, de vivifier et de répandre à tous les vents cet esprit latin qui donne à notre organisation de faite son exacte et véritable dimension, et qui a permis à notre mouvement de tisser, au cours des ans, son destin national : ce mouvement au sein duquel les représentants de toutes les langues, confessions et saines conceptions politiques du pays collaborent fraternellement, la main dans la main, rivalisant de zèle et d'ardeur dans la poursuite du but commun.

La Caisse Raiffeisen est une affaire et une œuvre. Une affaire, puisqu'elle manie de l'argent, une œuvre parce qu'elle met en jeu des forces morales. Et les deux dernières années, 1973 et 1974, nous ont prouvé d'éclatante façon que les coopérateurs de notre génération étaient bien les dignes descen-

dants des courageux fondateurs de notre mouvement coopératif.

A l'occasion de la révision générale de leurs statuts, les Raiffeisenistes des années 70 ont su fort adroitement maintenir l'intégrité des principes fondamentaux de nos institutions tout en adaptant leur application et les méthodes de travail de nos coopératives aux besoins des hommes de notre temps. Ils ont ainsi confirmé leur volonté bien arrêtée de transmettre, un jour, à ceux qui viendront après eux des institutions qui ne seront pas de pures entreprises mercantiles, mais bien de véritables coopératives, des œuvres d'utilité publique.

Ces quelques constatations me mettent à l'aise pour insister cette année sur le côté matériel.

Nous avons dû au cours des douze mois de l'an dernier adresser de nombreuses circulaires invitant les comités à adapter leurs taux créanciers à l'évolution de la situation des marchés financiers. Et je conçois aisément que la communication du 11 novembre dernier, faisant état de taux de 7 1/2 à 8 % pour les obligations de caisse, ait semé le doute et même l'angoisse dans le cœur de nombreux dirigeants.

En effet, quelques semaines seulement après une hausse somme toute modeste et raisonnable des taux débiteurs, accordée non sans hésitation par la surveillance des prix, la course des taux créanciers vers de nouveaux sommets reprenait de plus belle. Il n'y a pas besoin d'être un matérialiste invé-

téré pour se rendre compte que ces nouvelles charges grèveront sensiblement un budget déjà fort chargé. La marge de gain de nos Caisses a de tout temps été fort modeste ; elle risque maintenant de fondre dans des proportions inquiétantes.

Sans noircir à l'excès un tableau déjà suffisamment sombre, le déroulement de ce jeu « Hâte-toi lentement » (la hâte s'exerçant dans le secteur créancier et le « Chi va piano, va sano » du côté des débiteurs), je comprends et je partage ces craintes. Mais, en véritables coopérateurs, nous ne devons pas nous laisser abattre et jeter, maintenant déjà, le manche après la cognée. A ces problèmes difficiles, nous devons trouver des solutions appropriées — et nous les trouverons.

Nos Caisses ont plus d'un atout précieux dans leur jeu. Je songe d'abord à l'administration honorifique des membres des deux comités. La valeur éthique de ce grand principe n'a jamais été mise en doute, ou même en discussion, au cours des délibérations qui précéderont l'adoption des nouveaux statuts, bien au contraire. Elle a été soulignée à plusieurs reprises et d'excellente façon, ce qui me dispense d'y revenir. Mais, ce principe offre encore de réels avantages matériels, dont toute l'étendue nous sera de nouveau révélée dans un proche avenir déjà. Non seulement il dissuade les dirigeants de conclure des affaires fort intéressantes peut-être du point de vue financier, permettant la distribution de prébendes ou de tantièmes substantiels, mais un

peu trop risquées en ce qui concerne la garantie, il déleste encore nos budgets de charges importantes puisque les 8 ou 10 membres des comités renoncent à toute rémunération fixe, à tout salaire, à toute gratification. Les économies ainsi réalisées assurent le maintien d'une marge de gain sensiblement plus modeste que celle d'établissements financiers de même envergure. Le plus clair du bénéfice est consacré à l'alimentation des réserves et au renforcement des fonds propres, donc à la consolidation des bases financières dont tous les sociétaires et clients sont les bénéficiaires, selon la bonne doctrine coopérative. Les économies ainsi réalisées offrent à nos Caisses la possibilité d'allouer des taux concurrentiels aux créanciers tout en appliquant aux débiteurs des conditions avantageuses. A cela ajoutons les possibilités de simpli-

fication, de rationalisation qui ne sont pas toutes épuisées, la propagande à laquelle l'Union suisse voue depuis plusieurs années la plus grande attention.

Les difficultés sont réelles, mais elles peuvent être maîtrisées — j'en suis convaincu.

L'avenir est incertain. Nous l'aborderons de front, sans vaine forfanterie mais aussi sans craintes exagérées, en nous inspirant de cette juste pensée de notre vénéré pionnier, le bon curé Jean-Evangéliste Traber :

« Nos Caisses resteront impérissables aussi longtemps qu'elles seront fidèles à leur idéal qui est de soutenir économiquement le peuple et de contribuer à son progrès moral et culturel. »

*Arnold Edelman, Dr en droit,
directeur de l'Union suisse.*

A l'aube de la nouvelle année

Nous avons, une fois de plus, le grand honneur de présenter à nos collaborateurs réguliers, à nos correspondants et lecteurs ainsi qu'aux amis de notre journal

*nos vœux les plus ardents
pour la nouvelle année.*

Aux trois échelons de notre mouvement — Caisses locales, Fédérations régionales et Union nationale — tous ceux qui ont œuvré pour que l'argent reste toujours un bon serviteur, prévenant et généreux, se souviendront de cette année 1974. Elle leur a procuré de grandes et vives satisfactions, certes, mais elle tenait aussi en réserve une grosse gerbe de soucis, voire d'inquiétudes.

En coopérateurs habitués à regarder les réalités bien en face, les dirigeants des Caisses Raiffeisen suisses ont déployé, tout au long d'un exercice mouvementé, des trésors de patience et d'ingéniosité. Ils devaient, d'un côté, résoudre au mieux des intérêts, des attentes et des espoirs de leurs adhérents — et cela précisément à une époque profondément marquée par un fort ralentissement de la croissance de l'épargne bancaire classique et par l'encadrement du crédit — deux problèmes ardu, apparemment insolubles conjointement, soit maintenir une réserve de liquidités suffisante et assurer l'octroi

de crédits raisonnables, à la mesure des moyens de leurs institutions et émanant de sociétaires pour qui la « Raiffeisen » était jusqu'ici, parfois depuis plusieurs générations, la seule et unique banque. Cela dictait des choix difficiles, des renoncements douloureux. De l'autre côté, la sarabande des taux devait être mise au rythme d'une clientèle rurale aux horizons pas toujours illimités et aux possibilités d'établissements locaux aux budgets non extensibles à souhait. Dans la louable intention de ne perdre aucun client, il fallut de bonne heure déjà augmenter les taux créanciers, alors que les conditions faites à notre catégorie prépondérante de débiteurs, soit aux débiteurs hypothécaires, ne purent être rajustées qu'au 1^{er} octobre seulement.

Ces inquiétudes, ces soucis, furent partagés par les dirigeants de l'Union suisse et tout spécialement par la direction de la Banque centrale appelée à faire face à une situation tout aussi délicate pour elle. Garante du maintien des liquidités de TOUT le mouvement, — donc des Caisses et de l'Union suisse — elle ne peut tout simplement pas, dans les moments difficiles, se défaire d'actifs à long terme, dont le maintien est imposé par l'équilibre de son budget ou puiser aveuglément dans les réserves de liquidités des Caisses affiliées pour financer des promesses de

crédit à long terme elles aussi. Et en sa qualité de porte-parole des Caisses locales, la direction de l'Office de révision se trouvait dans une situation tout aussi inconfortable, coincée en quelque sorte entre l'enclume et le marteau.

En dépit d'aussi lourdes hypothèques la collaboration entre les Caisses locales (la base du mouvement) et l'Union (le faite) n'a pas été ébranlée. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que le point de vue de la Centrale fut partout et toujours partagé ou admis de gaieté de cœur, non. Les dirigeants des Caisses spécialement touchées surent toutefois se rendre à l'évidence : c'est surtout dans les périodes difficiles que doivent s'affirmer la cohésion, la bonne entente et la compréhension mutuelle sans lesquelles l'avenir d'un mouvement aussi vaste que le nôtre serait tout simplement compromis. Nous pouvons donc affirmer aujourd'hui, avec une légitime fierté que, malgré la malice des temps, notre mouvement est plus uni que jamais. Et c'est là la première et grande satisfaction à laquelle nous faisons allusion ci-dessus.

Nous avons, à un autre titre encore, le droit d'être contents de l'exercice 1974 : les nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen suisses, adoptés par le Congrès de Genève de 1973, ont été ratifiés le printemps dernier par les institutions affiliées, lors de leurs assemblées générales. Nous avons eu le privilège d'assister à un certain nombre d'entre elles. Nous pouvons donc, en tenant compte des échos qui nous sont parvenus de toutes les régions du pays et de nos expériences personnelles, affirmer que les Raiffeisenistes de 1974 ont donné de nouvelles preuves de leur sagesse, de leur sain jugement et de leurs compétences en dotant « leurs » institutions locales d'une charte adaptée aux besoins des hommes de notre temps, tout en maintenant en honneur les grands principes fondamentaux qui assureront la pérennité de notre œuvre.

Les révisions des Caisses affiliées ont, d'autre part, confirmé que les responsables de nos coopératives d'épargne et de crédit gèrent les institutions dont ils ont la charge au plus près de leur conscience. Tous les bilans sont intacts. La confiance dont notre mouvement est l'objet est entièrement justifiée.

En résumé, 1974 a été pour nous une année de soucis et de peines,

certes, mais aussi une bonne année. Les résultats conquis de haute lutte sont les garants de l'avenir de notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

* * *

A la rédaction du « *Messenger* » nous avons eu le privilège de pouvoir compter sur la fidélité d'excellents collaborateurs réguliers. Nous ne voulons pas, dans chaque numéro de janvier, reprendre les mêmes éloges. Nous leur dirons néanmoins que nous sommes bien conscient que nous leur devons une large part de la sympathie témoignée à notre journal. Aussi tenons-nous, à l'aube de la nouvelle année, sans les nommer personnellement — leurs noms étant publiés plus loin — à leur exprimer notre vive et très sincère gratitude.

La mission confiée à l'organe de presse de notre mouvement peut être résumée ainsi :

- assurer la propagation de la doctrine coopérative du génial fondateur de nos institutions, Frédéric-Guillaume Raiffeisen;
- représenter, défendre au besoin et en toutes circonstances, les Caisses affiliées et leur Centrale;
- renseigner les dirigeants et les gérants sur les événements saillants de la vie économique et sociale du pays, les tenir aussi au courant de

tout ce qui se passe au sein de notre mouvement;

- parfaire leur instruction et leur formation technique ;
- contribuer à la solution des problèmes de gérance et d'administration qui préoccupent les responsables de nos coopératives;
- enfin — et pourquoi pas — présenter et commenter des informations, des conceptions, des opinions qui sans être en relation directe ou étroite avec l'idéal et le but de nos associations font tout naturellement partie du bagage de connaissances générales des hommes (et des femmes), animés du désir d'être plus et mieux « qu'une simple machine à l'aspect humain », pour reprendre une savoureuse définition du « *Petit Robert* ».

Nous nous efforcerons à l'avenir encore de servir de toutes nos forces et de tout notre cœur les très méritants et dévoués dirigeants de nos Caisses qui nous ont donné, une fois de plus et dans des conditions difficiles, tant de raisons d'espérer et de croire en l'avenir heureux d'une des plus belles réalisations de nos populations rurales :

LE MOUVEMENT RAIFFEISEN
SUISSE.

Paul Puipe, rédacteur

tion ; quand l'inflation s'accompagne de chômage, on parle alors de *slumpflation*. Ceci peut certes faire dire que les économistes sont plus aptes à trouver une terminologie savante qu'à résoudre les problèmes !

Des cris d'alarme

Sans évoquer la crise générale, les économistes constatent cependant que la longue période de croissance est terminée. C'est ce que rappelait récemment le professeur Kneschaurek à Lausanne, évoquant surtout les secteurs de la construction et des biens de consommation ; pour ces derniers, on sait le ralentissement que connaît actuellement la production des automobiles, ceci par suite d'une réduction de la demande. En effet, pour la Suisse seulement, la vente des voitures neuves a passé de 280 000 à 220 000 de 1972 à 1974 !

La construction, secteur-clé de l'activité (quand le bâtiment va !), connaît aussi un grand ralentissement. Cette diminution se poursuivra ces prochains mois puisque, selon les « *Notices éco-*

Chronique économique

Une situation nouvelle

La fin de 1974 a été caractérisée par une prise de conscience assez généralisée de l'aboutissement d'une longue période de prospérité. L'inflation, cette gangrène, a finalement eu raison des économies occidentales. Les avertissements lancés par de nombreux économistes n'étaient pas des paroles en l'air et les exemples historiques pouvaient être cités montrant le danger réel qu'une forte inflation fait courir à un système économique et social. Mais la prospérité semblait trop bien installée ; si bien installée qu'il fallut aux gouvernements des prodiges d'imagination pour en combattre les excès. On en arriva même à penser que l'on pouvait vivre avec l'inflation, pire, que l'inflation était une condition du progrès social et économique.

Or, rien n'est plus faux. Un taux de renchérissement de l'ampleur de celui que nous avons connu ces dernières années ne pouvait que conduire au déréglement. Les mesures prises par les gouvernements, chacun de son côté, ne faisaient que ralentir, ici ou là, la marée montante des prix. La hausse subite et si grande des prix du pétrole a donné le coup de grâce aux digues anti-inflationnistes. La situation est donc nouvelle en ce sens que l'inflation se poursuit — parfois à un rythme moins rapide il est vrai — malgré un fléchissement de la demande. Or, cela infirme les théories économiques les plus fondamentales qui veulent qu'une réduction de la demande par rapport à une offre constante provoque une baisse des prix. A cette situation nouvelle, les économistes donnent le nom mystérieux et contradictoire de *stagfla-*

Mémento

Nos collaborateurs réguliers signent leurs articles de la façon suivante :

MM.

Etienne DuBois, pasteur,
Saint-Gall DuBois

Géo Froidevaux, ancien
rédacteur du
« *Messenger* », Boncourt Fx

Léon Ouevray, professeur de
langue et de littérature
françaises, Saint-Gall Ov

Paul Pignat, instituteur,
Vouvry Pi.

Roger Schindelholz,
directeur de l'Ecole
professionnelle commer-
ciale, Delémont R. S.

J. Ant. Kissling, Dr en
droit, conseiller
juridique, Saint-Gall Ki

L'abbé Louis-Daniel de
Raemy, Corminbœuf
(traducteur des articles
de M. Kissling) -Rae

La rédaction

nomiques » de la SBS (novembre 1974), les autorisations de construire pour les neuf premiers mois de 1974 ont diminué de 26,5 % par rapport à la même période de 1973 ! Il s'agit, dans ce secteur, bien davantage d'une crise de surproduction que des effets de la politique conjoncturelle. La réduction du personnel étranger va encore aggraver ce déséquilibre. Selon le Groupe de travail des études prospectives, 50 à 60 % de la production actuelle d'appartements suffiraient à satisfaire la demande des prochaines années.

Quand on sait d'autre part le grand nombre de petites et moyennes entreprises qui ont vu le jour ces dernières années dans ce secteur économique et qui ont investi dans leur entreprise, on réalise mieux leur fragilité. On pense aussi au nombreux bureaux d'architecture qui se sont ouverts, dirigés par des architectes diplômés ou par des dessinateurs...

Même si ce ralentissement ne touchera pas de manière aussi dure l'industrie d'exportation (et tout particulièrement l'industrie en biens d'équipements), il en résultera une réduction du niveau de vie, des transferts professionnels obligatoires, des changements de domicile. Mais il n'y aura pas que des aspects négatifs à cette accalmie de la conjoncture dans le domaine de la construction. Certains y voient un retour à un marché de concurrence sur les prix et sur la qualité.

Certes, une réduction de la croissance provoque des troubles. Faillites d'entreprises « marginales », chômage provisoire, changements d'activités, de professions ; les premières victimes seront les saisonniers et en général les travailleurs étrangers. Mais dans l'ensemble, la situation économique n'autorise pas la vague de pessimisme et d'exagérations. Voyons les choses de plus près.

La situation

La Commission de recherches économiques, dans son dernier rapport trimestriel (« La Vie économique », nov. 1974), définit fort bien la situation en démontrant que « les gouvernements et banques d'émission des pays occidentaux industrialisés sont placés devant un dilemme entre le plein-emploi, la stabilité du pouvoir d'achat

et l'équilibre de la balance des paiements. »

Presque partout, disent ces experts, on assiste à une baisse de la production qui affecte surtout le bâtiment et l'industrie automobile, ceci par suite de la politique monétaire restrictive et surtout en raison de la crise du pétrole. Dans la plupart des pays, la situation de l'emploi s'est aggravée et la croissance des investissements a poursuivi son ralentissement, sauf pour les investissements d'équipements. L'expansion du volume du commerce mondial a continué de ralentir.

Aux *Etats-Unis d'Amérique*, la situation économique ne s'est pas améliorée, comme certains l'avaient annoncé, et la production industrielle se stabilise par suite des grèves et du chômage. Les experts attribuent la cause essentielle à la réduction de la demande privée. Cette demande privée s'est réduite car les salaires n'ont pas suivi la hausse des prix. Ajoutons, à la suite de la Commission de recherches économiques, que les investissements, véritable pilier conjoncturel, ainsi que la construction de logements, sont en train de fléchir.

Même ralentissement général au *Japon*, qu'il s'agisse de la croissance, de la construction des logements, des investissements privés et de la consommation.

En Europe, selon les données fournies pour ses membres par l'OCDE, on constate presque partout un ralentissement de la progression de la production, avec cependant des divergences accentuées selon les secteurs. Partout, on met au premier plan des responsabilités l'augmentation du prix du pétrole qui ralentit la demande privée et touche en particulier l'industrie de l'automobile. Presque partout également, le taux de chômage a augmenté sans atteindre cependant des proportions inquiétantes. Partout également, les gouvernements accroissent leur lutte contre l'inflation.

Incontestablement, l'année nouvelle sera une épreuve de force contre l'inflation. On ne parviendra à éviter une situation de stagflation généralisée qu'en organisant la lutte sur le plan international. L'épreuve de force se fera également entre les Etats industriels et les pays producteurs de pétrole.

En conclusion, il nous semble qu'il faut aborder cette nouvelle année, si-

non avec un optimisme béat, du moins avec une philosophie nouvelle. Les vaches grasses sont passées, mais n'étaient-elles pas trop grasses ? Que nos lecteurs nous autorisent à quitter un instant le domaine purement économique : si la prospérité des quinze dernières années n'avait pas été aussi forte, aurions-nous connu Mai 68 et maintes crises sociales ? Si la croissance n'avait pas été aussi forte, aurions-nous aujourd'hui à payer le prix d'une inflation insurmontable ? Seul aspect positif de cette prospérité « excessive » : une prise de conscience des limites de la croissance et des déséquilibres entre les pays riches et les pays pauvres.

Cette année-ci et les prochaines seront caractérisées par une activité économique ralentie ; mais ce ralentissement sera la conséquence des excès que nous avons vécus. La crise économique n'est pas pour aujourd'hui, ni pour demain. Mais assurément, nous vivrons des crises sectorielles qui seront autant de ralentissements. Notre niveau de vie sera inférieur, mais la qualité de la vie y gagnera peut-être.

Sur le plan social comme sur le plan économique, nous aurons à payer la facture d'investissements au-dessus de nos moyens. Ce ne sera pas insupportable ; mais surtout, ce ne sera pas mai 1929 !

Pour cette nouvelle année donc, en Suisse comme ailleurs : croissance zéro, détente du marché de l'emploi et inflation...

10.12.1974

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Taux débiteurs et taux créanciers

La grande « pagaie »...

La nouvelle hausse du taux des bons de caisse intervenue le 2 décembre dernier ne sera donc pas suivie de l'adaptation — qui eût été toute naturelle — de celui des anciennes hypothèques de premier rang.

(Nous nous référons encore à la circulaire « Taux d'intérêts pour 1975 », du 12 décembre dernier, adressée à toutes les Caisses affiliées.)

Le point de vue du préposé à la surveillance des prix peut en quelque sorte être résumé de la façon suivante :

Les taux créanciers sont fixés ou ratifiés par la Banque nationale, notre

Office doit se borner à freiner la hausse des prix, donc y compris celle des taux.

Dans son bulletin N° 11 de novembre dernier, la BNS écrivait pourtant ceci :

« Le principal but de la politique de l'institut d'émission consiste à ramener le taux de renchérissement à un niveau supportable. »

Nous avons ainsi deux Offices poursuivant le même but. En réalité, c'est plutôt la pagaie à divers échelons et, une fois de plus, l'Etat nous donne la preuve que si ses grands commis savent commander, exiger, revendiquer et menacer (nous songeons aux commentaires déconcertants de certains de nos « ministres » après la sérieuse « danse » du 8 décembre dernier), ils sont moins portés sur la collaboration.

Reprenons simplement quelques propositions soumises à nos Caisses l'an dernier à la suite de l'évolution de la situation sur les marchés financiers et des autorisations données par la BNS : *Circulaire du 6 mai 1974 :*

Taux créanciers recommandés : obligations : de 6 ¾ à 7 ¼ % ; épargne : 5 % . 5 ½ % aux épargnes « spéciales » (jeunesse, etc.).

Circulaire du 27 mai 1974 :

Ajustement des taux des anciennes hypothèques de 0,5 %. « A titre d'exemple, si vous appliquiez jusqu'ici 5 ¾ %, vous êtes en droit de prévoir, dès le 1er octobre 6 ¼ %. » Concession d'un supplément de ¼ % — donc augmentation de 0,75 % — dans des cas spéciaux, bien déterminés.

Circulaire du 21 octobre 1974 :

Taux proposés pour les obligations : 7 à 7 ½ %, dès le 14 du même mois.

Circulaire du 11 novembre 1974 :

Taux proposés pour les obligations : 7 ½ %-8 %.

Décision de M. Prix en décembre 1974 :

Pas de hausse du taux des anciennes hypothèques de premier rang !

Cette décision confirme le peu de consistance des formules étatistes à toutes les sauces. Cela n'arrange toutefois pas les choses, car nos Caisses Raiffeisen devront réaliser l'équilibre de leurs budgets. Pour ce faire, elles ne peuvent pas tout simplement décréter de juteuses augmentations des recettes lorsque les dépenses prennent la poudre d'escampette. Cette formule reste un monopole d'Etat...

Le coup de semonce du 8 décembre méritait mieux que le mépris manifesté au lendemain de votations dont l'issue ne correspond pas aux désirs gouvernementaux.

Avant de nous donner des leçons, les grands commis de Berne et d'ailleurs feraient bien, *d'abord*, d'accorder leurs violons.

Nous regrettons amèrement de devoir entrer de ce pas dans la nouvelle année. Mais il faut l'avouer : on complique bien inutilement notre tâche.

-pp-

23.12.74

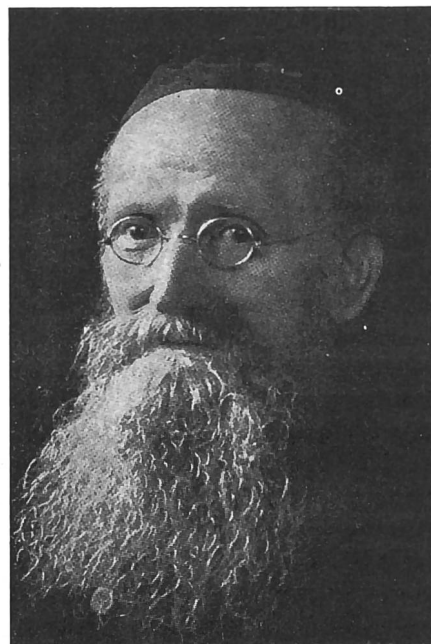
Quarante-quatre Caisses Raiffeisen suisses célébreront cette année le 75^e, le 50^e ou le 25^e anniversaire de leur fondation

Les dirigeants de 44 Caisses Raiffeisen suisses se réjouissent certainement de pouvoir, dans le courant des premiers mois de l'année, célébrer dignement et dans l'allégresse un heureux anniversaire. Jusqu'à présent, nous faisons régulièrement mention dans le numéro de janvier de notre journal des noces d'argent (25 ans) ou des jubilé proprement dits (50 ans) d'un nombre réjouissant de coopératives Raiffeisen d'épargne et de crédit. Cette année, nous avons la joie de pouvoir annoncer que *la plus ancienne Caisse du pays*, celle de

d'agriculture à Soleure un discours ayant pour thème « L'application de l'idée coopérative à l'agriculture ». Dans la brochure jubilaire « L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel 1902-1952 », due à la plume de l'actuel directeur de l'Union, M. A. Edelmänn, qui nous donne tous ces renseignements, nous trouvons encore le passage suivant :

« On peut dire que toute son argumentation (donc celle du professeur Kraemer) repose sur des considérations nettement raiffeisenistes... Sa conférence fut vraisemblablement le point de départ des premiers essais de réalisation pratique, dans notre pays, de l'idée coopérative de crédit Raiffeisen. A la diffusion de cette idée sont intimement liés le nom et l'activité du conseiller d'Etat bernois Edmond de Steiger qui entreprit, en 1885, un voyage à Neuwied sur le Rhin où il rencontra Raiffeisen. Et en 1886 la première Caisse coopérative de prêts, système Raiffeisen, fut créée en Suisse... D'autres formations suivirent, mais ces

institutions ne parvinrent pas à triompher des embûches dressées sur leur chemin. L'une d'entre elles, par exemple, se transforma en coopérative agricole pure et simple, une autre modifia ses statuts pour n'être plus qu'une coopérative d'épargne et de crédit à l'image des banques régionales. »



Le curé Jean-Evangéliste Traber, fondateur et président de la première Caisse locale de Bichelsee, pionnier raiffeiseniste suisse.

Bichelsee publiera en 1975 son 75^e bilan annuel.

Nous ne saurions passer sous silence cet événement mémorable.

Les premières tentatives de fondation des Caisses Raiffeisen en Suisse remontent à l'année 1877. Le professeur G. Kraemer, qui enseignait l'économie agricole à l'Ecole polytechnique de Zurich, fit le 28 octobre 1877 à l'assemblée générale de la Société suisse



La cure de Bichelsee, au début du siècle, premier domicile de la jeune Union suisse des Caisses Raiffeisen.

En dépit de la courageuse et persévérante activité de ces pionniers et malgré les nombreuses initiatives prises dans le même sens, il fallut attendre jusqu'à la fin du siècle dernier pour saluer la création de la première et bien vivante Caisse Raiffeisen. Cette fondation eut lieu à Bichelsee, dans le canton de Thurgovie, patrie du curé Jean-Evangéliste Traber, qui mérita bien par la suite le titre de pionnier de notre mouvement.

Grâce à ses efforts, la Caisse de Bichelsee, fondée le 17 décembre 1899,

ouvrit ses modestes guichets le 1er janvier 1900.

Malgré des débuts difficiles — où ne le furent-ils pas ? — elle est allée tranquillement son petit bonhomme de chemin et elle peut aujourd'hui à juste titre arborer la raison sociale « Banque Raiffeisen ».

En effet, elle groupait, au 31 décembre 1973, 420 sociétaires. Son bilan frisait les 29 millions de francs, avec un chiffre d'affaires de 210 millions. Nous sommes convaincu que les nouveaux succès remportés en 1974 —

que nous ne connaissons pas encore au moment de la rédaction de ces lignes — confirmeront la vitalité de la plus ancienne institution Raiffeisen suisse :

Bichelsee, ce beau fleuron de la magnifique couronne de plus de 1160 Caisses Raiffeisen du pays.

Vingt-et-une Caisses pourront, cette année, célébrer le 25^e anniversaire et 22 leur premier « Jubilé », dont respectivement 2 et 10 en Suisse romande. Il s'agit des institutions suivantes :

Jubilés (50 ans d'activité)

Coeuve (Jura)
Corban (Jura)
Courtételle (Jura)
Epauvillers (Jura)
Forel/Lavaux (Vaud)
Charrat (Valais)
Conthey (Valais)
Evolène (Valais)
Lens (Valais)
Saint-Martin (Valais)

Noces d'argent (25 ans d'activité)

Colombier (Neuchâtel)
Baulmes (Vaud)

La direction de l'Union suisse et la rédaction du « Messenger Raiffeisen » adressent aujourd'hui déjà leurs félicitations les plus sincères aux dirigeants, aux membres et aux adhérents de ces Caisses.



La Banque Raiffeisen de Bichelsee a maintenant pignon sur rue. Un bâtiment moderne mais sans luxe, bien à l'image de notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

Leurs comités sauront certainement marquer d'une pierre blanche cet heureux événement en conviant toute la grande famille raiffeiseniste du village ou de la paroisse à la manifestation du Jubilé.

Bien dirigée, dignement tenue, elle ne pourra que laisser une forte et durable impression aux participants. En remémorant les principes éprouvés qui sont à la base de l'institution, en proclamant à nouveau avec force ses idéaux, ses buts et la volonté de leur rester toujours fidèle, elle sera vérita-

blement la fête Raiffeisen du village. Les participants prendront mieux conscience encore de la force agissante de la solidarité, de l'entraide, du mutualisme et l'esprit communautaire s'en trouvera fortifié, vivifié.

Par son enseignement, par son rayonnement, cette manifestation servira la cause de la coopération villageoise ; elle donnera aux dirigeants et aux sociétaires un nouvel enthousiasme, un nouveau courage et de nouvelles forces pour l'avenir...

-pp-

Le clearing bancaire suisse a 25 ans

(cb) L'activité du Clearing bancaire suisse — fondé par 4 grandes banques — a débuté le 5 décembre 1949. Sans cet organisme qui s'est avéré extrêmement précieux durant les 25 années de son existence, une exécution rapide et rationnelle du trafic réglementé des paiements dans le système bancaire de notre pays ne serait plus concevable et le volume fortement croissant des mouvements de capitaux ne pourrait plus être maîtrisé. En 1954, 5 ans après sa fondation, le Clearing bancaire transférait déjà 30 milliards de francs, en 1962 313 milliards et durant l'année commerciale 1973-1974, la somme record de 3364 milliards de francs en compensation simple. En 1950, les banques cantonales adhèrent à l'organisation de même que, dès 1954, la plupart des banques régionales et locales. L'effectif des participants au Clearing bancaire a ainsi passé de 4 établissements bancaires initialement à 224, avec au total 1600 guichets.

Le cadre juridique et le fonctionnement de l'organisation sont définis dans un règlement spécial complété par les directives techniques ainsi que par diverses conventions.

L'introduction du Clearing bancaire a entraîné, comme plus important effet de rationalisation, la suppression de la gestion coûteuse des comptes par les banques. La comptabilité et la compensation des paiements de toutes les transactions sont effectuées par sept

centrales (Union de Banques Suisses, Zurich, Société de Banque Suisse, Zurich, Crédit Suisse, Zurich, Banque Populaire Suisse, Zurich, Banque Cantonale de Zurich, Zurich, Banque Cantonale de Berne, Banque nationale suisse). D'autre part l'utilisation de formules standardisées a été favorisée et un centre de calcul commun à Zurich a pu être mis en service pour des paie-

ments aux clients. Ce centre facilite le traitement électronique des ordres de virement courants préalablement codés, ou des fiches de Clearing et supprime ainsi les manipulations manuelles de documents qui exigeraient un nombreux personnel supplémentaire. Le centre de calcul traitait à fin 1973 en moyenne 42 400 formulaires par jour.

L'instance suprême de la société simple que constitue juridiquement le Clearing bancaire est l'assemblée des membres. Les affaires proprement dites sont gérées par la Commission du Clearing bancaire. Cette Commission se charge d'exécuter tous les problèmes courants de l'organisation et se consacre en outre à l'étude de projets de développement, de l'adaptation aux exigences nouvelles sur le plan technique, de la liquidation de litiges et, en outre, de l'échange sur un plan général des expériences entre les membres de l'organisation. Le troisième organe est le secrétariat qui s'occupe de la liquidation des travaux administratifs courants et de la représentation du Clearing bancaire vis-à-vis de tiers.

A propos de la lutte contre le renchérissement et l'inflation

« A la préoccupation de la stabilité externe, s'ajoute le grand souci de la stabilité interne de la monnaie. Depuis quelque temps, le taux de renchérissement se situe dans notre pays à environ 10 %. C'est alarmant. Les discussions politiques prouvent qu'on perçoit les dangers courus par notre système économique et social. Des taux de renchérissement de 10 % ruineront à la longue notre économie de marché. Ils conduisent à de dangereuses mutations du capital — transfert de l'avoir de l'épargnant au débiteur — qui recèlent le germe de bouleversements politiques de la Société.

Les dangers sont connus. *Cependant les actions efficaces qui pourraient infléchir la courbe du renchérissement font défaut.* Plus l'inflation progresse, plus seront grands les sacrifices que tous les groupes devront accepter pour en triompher. La plupart des groupes sociaux importants ne sont manifestement pas prêts à supporter ces sacrifices. *C'est une évidence également que les autorités n'ont pas toujours le*

courage politique d'exiger ces sacrifices de groupes d'intérêts importants.

Malheureusement, la Confédération n'est actuellement pas un médiateur convaincant pour appeler à la lutte contre le renchérissement et l'inflation. La raison en est qu'elle tire avantage — en qualité, soit de grand débiteur, soit de collecteur d'impôts — de la redistribution qu'engendre l'inflation. *La Confédération ne peut convaincre lorsqu'elle-même entretient le plus gros foyer d'inflation* par d'énormes déficits budgétaires et se charge, en plus, de nouvelles tâches qui ne seront financées que par un accroissement de l'inflation. Souvenons-nous que pratiquement toutes les grandes inflations de l'Histoire ont été causées par l'Etat, qui, ainsi, fait passer aux pouvoirs publics la substance des biens économiques en mains privées, afin d'assurer le financement, sans cela pratiquement impossible, des tâches qui outrepassent ses moyens. Certainement, nous sommes en Suisse encore très loin de tels développements. Nous devons cepen-

Proverbe anglais

Les sentiers de la gloire conduisent au tombeau.

Thomas Gray

dant les combattre suffisamment tôt. Les autorités ne sont pas seules responsables du gonflement de l'appareil étatique et du flot de dépenses qu'il entraîne. Le gigantisme étatique n'est possible que lorsque chacun de nous pose des exigences de plus en plus nombreuses et exagérées à l'entreprise de services qu'est devenu l'Etat. L'administration de cette entreprise réclame une bureaucratie prolifique, dont les frais de personnel croissent plus rapidement que les dépenses globales de la Confédération et requiert donc une part toujours plus grande de ses finances. »

(M. Alfred E. Sarasin, président de l'Association suisse des banquiers, à la journée des banquiers 1974.)

Nouvelle méthode de fixation des modalités des émissions

Etant donné la rapidité des changements de la situation du marché, les principaux syndicats d'émission du pays, à savoir le Cartel de Banques Suisses et l'Union des Banques Cantonnales, ont décidé de *modifier la méthode de fixation des modalités*. Désormais, le taux d'intérêt et le cours d'émission ne seront fixés *que quatre jours ouvrables avant le début de la souscription d'un emprunt*.

Par conséquent, l'envoi des prospectus est supprimé. En revanche, un prospectus détaillé sera publié dans les grands quotidiens au moment du lancement des emprunts ; de plus, les principales modalités des émissions figureront sur les bulletins de souscription. Cette innovation doit permettre d'adapter plus rapidement et plus souplesment les conditions d'émission que cela n'était possible jusqu'ici étant donné que le temps nécessaire à l'impression des prospectus obligeait à fixer trop tôt les modalités.

(« Bulletin du Crédit Suisse », novembre 1974.)

Pensée

La loyauté est le bien le plus sacré du cœur humain.

Sénèque

A nos correspondants occasionnels

Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Les expériences faites l'an dernier confirment la nécessité des *rappels relatifs à la présentation des manuscrits* de ces comptes rendus.

- Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « Bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles ;
- les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et « traités » lorsque nous aurons le temps de les transcrire.

Trop souvent encore, nous recevons des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle.

Nous ne disposons malheureusement pas du personnel nous permettant de les faire recopier immédiatement.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

La rédaction du « Messenger »

Banques suisses : commentaire des bilans au 31 décembre 1973

Régulièrement, en novembre, la Banque nationale suisse distribue sa publication annuelle « *Das schweizerische Bankwesen* », rédigée jusqu'ici en langue allemande seulement.

Pour la première fois, en 1974, une édition en langue française sera remise aux banques et à la presse. Elle paraîtra en janvier 1975. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir ultérieurement.

Pour l'instant, nous publions deux communiqués de « Presse Informations » de l'Association suisse des banquiers. Ils intéresseront certainement les dirigeants et les gérants de nos Caisses Raiffeisen.

-pp-

L'épargne bancaire

(cb) Les dépôts d'épargne ont été une fois de plus en 1973, selon la statistique de la Banque nationale, le pilier le plus important de l'épargne bancaire. Les chiffres pour 1973 montrent cependant déjà une évolution qui représente aujourd'hui un problème sérieux : l'épargne bancaire traditionnelle

(dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts, obligations de caisse) stagne, les taux de croissance des différentes formes d'épargne régressent ou sont même partiellement négatifs.

Les dépôts d'épargne s'élevaient à fin 1973 à 53,9 milliards de francs (fin 1972 : 48,6 milliards de francs), ce qui correspond à 58,7 % du total de l'épargne bancaire traditionnelle. Le taux d'augmentation a atteint 10,9 % contre 17,7 % l'année précédente. Pour les livrets et carnets de dépôts, l'accroissement a été de 3,5 % (1972 : + 28,2 %) et pour les obligations de caisse, le volume a même diminué de 1,7 % alors qu'en 1972 on avait encore enregistré une augmentation de 6,3 %.

Les 53,9 milliards de francs de dépôts d'épargne se répartissent entre 10,2 millions de livrets d'épargne. Le placement moyen par livret est de 5284 francs. 7,5 millions de livrets d'épargne (73,5 % du total) ont un placement moyen inférieur à 5000 francs, 1,2 million de livrets un place-

ment de 5000 à 10 000 francs et 1,5 million de livrets un placement de plus de 10 000 francs.

Le financement des nouvelles hypothèques en 1973

(cb) La publication annuelle de la Banque nationale suisse, « Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1973 », parue dernièrement (la version française « Les banques suisses en 1973 » sera disponible dès janvier 1975), contient, entre autres, des indications concernant l'afflux de fonds affectés traditionnellement à l'octroi de nouvelles hypothèques. Les chiffres reflètent un afflux de fonds peu satisfaisant pour les affaires hypothécaires — développement qui, jusqu'à présent, subsiste — ; ils relèvent cependant également que les banques sont toujours prêtes à financer la construction dans la mesure de leurs possibilités.

Les dépôts d'épargne ont, en 1973 encore, augmenté de 5,318 milliards de francs (1972 : + 7,347 milliards de

francs) alors que pour les obligations de caisse, on enregistre pour la première fois depuis quelques années, une régression absolue de 0,423 milliard francs (1972 : + 7,347 milliards de francs). Les banques ont dû de plus en plus se procurer des avoirs à long terme. L'augmentation des emprunts obligataires, emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts des banques cantonales auprès du fonds de l'AVS s'est élevée à 0,760 milliard (1972 : 0,583 milliard de francs). Au total, l'augmentation des fonds servant au financement des nouvelles hypothèques s'est élevée pour 1973 à 5,655 milliards de francs (1972 : + 9,283 milliards de francs). Durant la même période, la somme des hypothèques, y compris les avances et prêts garantis par hypothèques, a augmenté de 5,921 milliards de francs. La part du financement des hypothèques couvertes au moyen de capitaux nouvellement mis à disposition s'élève ainsi pour 1973 à 95,5 % contre 131,7 % pour l'année précédente.

» Les objets en platine ou en or ainsi que les bijoux et autres objets précieux ne peuvent être expédiés que dans des envois avec valeur déclarée. »

Pour être complet, nous nous permettons de vous rappeler que les envois postaux contenant des pièces de monnaie étrangères et des billets de banque étrangers ayant cours légal ainsi que des valeurs au porteur étrangères sont également autorisés. Pour les autres modalités de ces envois, nous vous prions de vous référer à notre circulaire N° 5338 du 24 juin 1974. (Voir ci-dessous.)

29.11.1974

Circulaire N° 5338 du 24 juin 1974

A la demande de la Direction générale de l'entreprise des Postes, téléphones et télégraphes suisses, département des postes, nous vous avons communiqué par notre circulaire N° 5136 du 19 septembre 1973 que, conformément aux prescriptions générales de service suisses et internationales, l'envoi de pièces de monnaie, de billets de banque et de valeurs au porteur était interdit.

En même temps, nous avons rendu attentif le Département des postes que cette réglementation sévère est contraire à la pratique existant jusqu'à présent et rend extrêmement difficile le trafic entre les banques suisses et italiennes. Le Département des postes a fait preuve de compréhension à l'égard de nos considérations et a pris contact avec l'administration des postes italiennes afin de parvenir à un arrangement tenant mieux compte des exigences des banques concernant l'importation de monnaies, de billets de banque et de valeurs au porteur.

Les démarches du Département des postes de l'entreprise des Postes, téléphones et télégraphes suisses ont abouti à un premier succès. La nouvelle réglementation conclue avec l'Italie a été publiée ce jour dans la Feuille officielle des PTT (FTP). Cette publication a la teneur suivante :

« *Italie : importation de monnaies, de billets de banque et de valeurs au porteur.*

» En Italie, l'importation de monnaies italiennes, de billets de banque italiens et de valeurs au porteur italiens dans des lettres recommandées et lettres avec valeur déclarée ainsi que

Communiqué de l'Association suisse des banquiers

Envoi de billets de banque, de pièces de monnaie et de valeurs au porteur par poste en Italie

L'Italie a interdit en principe l'envoi par poste de pièces de monnaie, de billets de banque et de valeurs au porteur en Italie. Etant donné que cette prescription rendait extrêmement difficile le trafic entre les banques suisses et italiennes, le Département des postes de l'entreprise des Postes, téléphones et télégraphes suisses a pris contact avec l'administration des postes italiennes afin de parvenir à un arrangement tenant mieux compte des exigences des banques. Par notre circulaire N° 5338 du 24 juin 1974, nous vous avons fait savoir que les démarches des PTT suisses avaient abouti à un premier succès. L'Italie avait admis les envois postaux renfermant des billets de banque italiens lorsque ceux-ci étaient expédiés par des banques en Suisse directement à des banques italiennes autorisées à pratiquer le change ou à remplacer les billets de banque.

Depuis, il a été possible d'étendre la disposition de l'administration des

postes italiennes aux envois de pièces de monnaie et de valeurs au porteur. L'entreprise des Postes, téléphones et télégraphes suisses publiera le 1er décembre 1974 dans l'annexe à la Feuille officielle des PTT une disposition correspondante pour mettre à jour la prescription sur les envois A 28 (disposition concernant les envois internationaux par poste). Le texte du paragraphe « Espèces et objets précieux » aura — pour ce qui concerne l'Italie — la teneur suivante :

« L'importation de monnaies italiennes, de billets de banque italiens et de valeurs au porteur italiennes dans des lettres recommandées et des lettres avec valeur déclarée ainsi que dans des colis postaux est en principe interdite. Les envois postaux contenant de pareils moyens de paiement sont en revanche admis s'ils sont expédiés par des banques directement à des banques italiennes habilitées à changer ou à remplacer ces moyens de paiement.

» L'or non manufacturé sous n'importe quelle forme (barres, lingots, etc.) n'est pas admis.

dans des colis postaux est en principe interdite. Toutefois, les envois postaux renfermant des *billets de banque italiens* sont admis, lorsque ceux-ci sont expédiés par des *banques* en Suisse directement à des banques italiennes autorisées à pratiquer le change ou à remplacer les billets de banque.

» En revanche, l'importation de *monnaies étrangères et de billets de banque étrangers* ayant cours légal est autorisée d'une manière générale : la monnaie et le montant doivent en pareils cas être notés avec exactitude par l'expéditeur sur les déclarations en douane et les étiquettes douanières de couleur verte.

» La FPT N° 278/1973 est annulée. »

La présente communication annule notre circulaire N° 5136 du 19 septembre 1973.



Autoroute du Léman : entrée ouest des tunnels de Chexbres.

(Photo P. Favre)

On ne le dira jamais assez...

Il faut rendre tout son sens à l'épargne

Si nous ne voulons pas tomber dans le gouffre vers lequel nous allons à grands pas, il faudra — et sans trop tarder — passer résolument à l'action. Le temps des promesses gratuites, des déclarations platoniques, des considérations tirées par les cheveux est définitivement révolu. Conscient du rôle que doit jouer l'intérêt dans la formation de tout fonds de prévoyance, l'épargnant n'admet plus que l'on abuse de lui. A l'image des grands chevaliers de la bourse et de la finance, il a trouvé le chemin des placements plus rémunérateurs que cette épargne sur carnets, dont le taux était maintenu, sciemment ou par ignorance de certains faits, à un niveau qui ne correspondait plus ni à la situation du marché de l'argent et des capitaux ni aux impératifs de l'évolution de la conjoncture.

Nous avons eu l'occasion de rappeler tout cela à plusieurs reprises dans ces colonnes. Aussi, nous réjouissons-nous de constater que le point de vue de la direction de l'Union suisse et de la rédaction du « *Messenger* » est en ce moment partagé par des rédacteurs, des économistes et conseillers financiers toujours plus nombreux. Et c'est dans le « *Journal des cafetiers, restaurateurs et hôteliers* » que nous puisons aujourd'hui, grâce à la complaisance et à la compréhension d'un jeune gérant juras-

sien qui nous a passé une coupure intéressante, dont nous reproduisons ci-dessous la seconde partie.

Après de très judicieuses remarques sur le renforcement de l'AVS et du deuxième pilier l'auteur de l'article poursuit :

« Où les choses se gâtent vraiment, c'est pour la catégorie de personnes qui, l'âge étant venu, en sont réduites à vivre du rendement de l'argent qu'elles ont épargné. L'inflation les ruine lentement mais sûrement. Elle en fera demain de ces pauvres honteux qui usent jusqu'à la corde une garde-robe qu'ils n'ont plus les moyens de renouveler, qui mangent à peine à leur faim, qui vivent dans la terreur de tomber malade, qui auraient honte de demander une aide. Ils ne sont peut-être pas encore très nombreux, mais leur troupe va se grossir tant que l'inflation perdure.

L'Etat doit assumer une responsabilité claire à leur égard non pas en leur accordant des charités, mais en tenant tout simplement les promesses qu'il a faites et qu'il fait aux épargnants.

Au moment des discussions sur la structure de la prévoyance sociale en Suisse, on a vanté le système des trois piliers en le présentant comme le fin du fin, le meilleur à la surface du globe, le nec plus ultra de la sagesse politique, la quintessence de l'art éco-

mique et l'exemple-type de l'équité sociale. Peut-être. Mais il faut alors mettre le troisième pilier sur un pied d'égalité absolue avec les deux premiers et ne pas laisser s'ancrer dans les prix la conviction que les épargnants sont des imbéciles.

Or, ils le sont présentement. Cependant l'épargne est le moteur même de l'économie dans ce pays et l'on se demande par quoi il pourrait la remplacer dans sa fonction de formatrice de capitaux dont l'économie et les pouvoirs publics à tous les échelons ne sauraient se passer.

A y regarder de près, il n'y a pas trente-six moyens de conserver à l'épargne sa dignité et son sens. Il n'y en a qu'un seul vraiment efficace, et il est d'ordre fiscal. Il faut sans tarder — cela devient urgent — mettre sur pied une fiscalité qui exonère de l'impôt les sommes accumulées sur les carnets d'épargne, ou par la voie d'achats d'obligations à intérêts fixes et de bons de caisse. Avec une limite évidemment, mais assez élevée pour tenir compte de la dépréciation continue de la monnaie. De cette manière, on rendra justice aux épargnants : on évitera la hausse générale du loyer de l'argent et ses réactions en chaîne. Et l'Etat retrouvera sa « *crédibilité* » parce qu'il aura tenu les promesses formelles énoncées il y a environ deux ans. Sinon, il sera l'artisan de sa propre perte dans sa forme démocratique actuelle. »

En ce qui concerne la crédibilité de l'Etat, qui devrait se refaire une virginité, nos lecteurs ne nous en voudront

pas de continuer à mariner dans notre atavique pessimisme, ce qui est prôné, du haut des tribunes ne correspondant guère à ce qui, par la suite, est décidé dans les antichambres du pouvoir et dans les assemblées plénières. Certains bruits de coulisse sont même alarmants. Le rétablissement de la santé des finances publiques passerait, paraît-il, par le pressoir fiscal. C'est bien simple, il suffisait d'y penser.

Il est vrai que le tour de vis dans les dépenses... ça c'est une autre histoire. On se renvoie la balle. Les gouvernants invitent les parlementaires à ne plus décréter de nouvelles dépenses qui ne sont pas couvertes par les actuelles et substantielles rentrées d'impôts. Le législateur donne à l'exécutif le conseil impérieux de ne pas accepter de propositions entraînant une hausse des impôts.

Cela meuble une session, et puis on rentre gentiment chez soi, après nous avoir longuement fait comprendre que nos impôts, comparativement à ceux du voisin, le prix de l'essence comparativement à celui du pays Y, etc., devraient enfin nous convaincre que nous sommes des coqs en pâte. De cette pâte, dont on reparlera après l'imposition fiscale du printemps 1975...

Exagérons-nous ? De nouveaux « faits » donneront peut-être bientôt déjà raison à ceux que l'on appelle aujourd'hui les empêcheurs de danser en rond.

-pp-

20.11.74

Les emprunts suisses par obligations à fin 1973

Dans « La Vie économique » d'octobre dernier, le Bureau fédéral de statistique dresse le bilan final des *emprunts* offerts publiquement ou non en souscription dans notre pays en 1973. Il s'agit de tous les emprunts par obligations pour lesquels des engagements subsistaient à la fin de 1973, soit d'emprunts suisses, y compris les créances inscrites au livre de la dette et les emprunts par bons de caisse. En revanche, les commentaires et tableaux publiés ne font pas mention des obligations de caisse, des bons du Trésor et des prêts.

Durant les douze mois passés en revue, le nombre des emprunts s'est accru de 149. Le montant total dû, de 49,4 milliards de francs, accuse une imposante augmentation de 4652 mil-

lions de francs ou de 10,38 %, contre 3988 millions de francs, ou 9,8 % en 1972.

L'extension se répartit de la façon suivante :

<i>Emprunts des pouvoirs publics :</i>		mio	
Communes	1090	mio	
Cantons	874	mio	
Confédération	201	mio	
			2165 (+ 13,86 % par rapport à 1972)
<i>Centrales électriques, usines à gaz, stations de distribution d'eau</i>			766 (+ 8,55 %)
<i>Autres catégories du secteur privé :</i>			
Banques	792	mio (+ 11,5 %)	
Industrie	233	mio (+ 11,2 %)	
Holdings	286	mio (+ 9,5 %)	
Centrales de lettres de gages	200	mio (+ 3 %)	
Transports et communications	136	mio (+ 16,3 %)	
Commerce, sociétés immobilières, hôtels, restaurants et autres débiteurs	74	mio (+ 8,4 %)	1721 (+ 8,5 %)
		Total	4652 mio

Comparativement à 1972, la répartition par groupes de débiteurs montre une légère modification en faveur des collectivités publiques : leur part du montant nominal a passé de 34,8 à 35,96 %, tandis que celle du secteur privé reculait de 45,13 à 44,37 %.

L'intérêt moyen se chiffre à 5,04 % contre 4,89 % en 1972. La majoration

annuelle régulière du taux moyen pondéré des intérêts est due aux conversions successives d'anciens emprunts à taux bas par de nouvelles émissions à intérêt plus élevé.

Le tableau suivant indique les modifications intervenues depuis 1972 dans le nombre et le montant des emprunts émis aux divers taux d'intérêts :

<i>Taux d'intérêt :</i>	<i>Nombre des emprunts</i>		<i>Montant en mio fr.</i>	
	1972	1973	1972	1973
jusqu'à 3 3/4 %	508	438	8 232	7 390
4 à 4 3/4 %	537	478	9 666	9 053
5 à 5 3/4 %	907	1 045	20 108	24 103
6 % et plus	441	581	6 777	8 889
	2 393	2 542	44 783	49 435
	+ 149		+ 4 652	

Et voici maintenant la

Répartition par groupes de débiteurs des emprunts suisses par obligations, à fin 1972 et 1973

<i>Débiteurs</i>	<i>Nombre des emprunts</i>		<i>Montant des emprunts, en mio de fr.</i>		<i>Taux moyen de l'intérêt, en %</i>	
	1972	1973	1972	1973	1972	1973
Confédération ¹	22	23	5 273	5 485	4,59	4,77
Chemins de fer fédéraux ¹	2	1	80	69	3,00	3,00
Cantons	234	271	5 990	6 864	4,84	5,00
Communes	499	559	4 269	5 359	5,03	5,19
Electricité, gaz, eau	349	368	8 957	9 723	4,79	4,97

Industrie	247	235	2 072	2 305	5,32	5,45
Commerce	123	123	675	674	5,29	5,42
Centrales de lettres de gage	166	169	6 544	6 744	4,60	4,69
Banques ²	269	307	6 879	7 671	4,96	5,09
Holdings	133	144	2 998	3 284	5,70	5,79
Sociétés immobilières	111	119	163	215	5,46	5,68
Hôtels, restaurants	11	9	26	36	5,55	5,71
Transports, communications	90	89	836	972	5,16	5,53
Autres débiteurs	137	125	21	34	3,83	4,56
Total	2 393	2 542	44 783	49 435	4,89	5,04

¹ Y compris les créances inscrites au livre de la dette.

² Y compris les centrales d'émission.

Il s'agit, nous le répétons, de l'état au 31 décembre 1973. Les données de l'exercice 1974 n'étant pas encore connues, nous ne nous aventurerons pas dans le champ des pronostics. Toutefois, la force attractive des taux offerts l'an dernier pour les emprunts publics notamment — jusqu'à 8 ¼ % pour les premières adresses ! — laisse pressentir que le cap des 50 milliards a été doublé sans peine. 50 milliards de

francs d'emprunts suisses par obligations !

Ce chiffre nous dit que la confiance du déposant devra, à l'avenir encore, être conquise ou reconquise de haute lutte.

Nos Caisses Raiffeisen resteront compétitives dans la mesure où elles adapteront — et à temps — les conditions offertes aux créanciers.

-pp-

Comptes rendus des assemblées générales des Caisses affiliées dans la presse de l'Union suisse

Il y a une année ou deux une excellente correspondante occasionnelle, Jacqueline (pour les messieurs) nous avait fait part de ses critiques et de ses suggestions à propos de la publication des comptes rendus, toujours plus nombreux, des assemblées générales dans la presse de l'Union. Elle visait naturellement en premier lieu le « Messager Raiffeisen », qu'elle reçoit en tant que membre de l'une de nos Caisses affiliées.

Les lecteurs assidus de notre journal se souviennent certainement encore des principales critiques émises : communiqués trop longs, bourrés de noms qui ne disent rien à plus de 12 500 de nos 12 700 abonnés, nécrologues de 100 lignes faisant toujours mention du rôle joué par le défunt dans le corps des sapeurs-pompiers ou de la chorale de Riantmont, avec 2 ou 3 phrases se référant à son activité de Raiffeiseniste et nous en passons.

Les réactions promptes et directes que nous attendions sous forme de lettres ou de prises de position n'ont pas été nombreuses. Ici, une pâle tentative de repousser les arguments de Jacqueline, là, de vagues propositions visant

la suppression du passage classique mentionnant la lecture de « l'excellent procès-verbal » ou la nomination de Jean Epatant et de Marcelline Lajoie comme scrutateurs (tous noms d'emprunt évidemment). Par contre, dans la série des communiqués qui nous sont parvenus depuis nous avons cru pouvoir déceler de réels progrès dans le sens des propositions de notre aimable correspondante, ce qui prouve, si cela était encore nécessaire, que le coopérateur-homme de 1974 a abandonné son ancestral complexe de supériorité masculine et résiste rarement, à la longue, à l'argumentation de ses compagnes, lorsque celle-ci est présentée avec toute la subtilité féminine.

Mais les abonnés au « Messager » ne représentent que 24 % de l'ensemble des lecteurs de la presse de l'Union suisse et nous voulions en avoir le cœur net. Abusant un peu de notre fonction accessoire de correspondant du « Raiffeisenbote » nous avons profité d'une lettre reçue en janvier dernier d'un de ses lecteurs, qui reprenait, en se référant à l'exposé de Jacqueline, les principaux arguments en faveur de la suppression de ces comptes rendus.

Nous avons ouvert le débat dans le « Raiffeisenbote » en priant instamment ses lecteurs de nous faire part de leur opinion.

Si le dossier des prises de position de coopérateurs d'outre-Sarine est plus volumineux que celui de notre bonne Romandie, nous devons à l'équité de déclarer que le nombre de « Genossenschaftler » (coopérateurs) qui prirent la peine de nous écrire reste fort modeste encore. Certes, nous savons que nos dirigeants et nos gérants sont tous très occupés et que si le Suisse aux bras noueux aime la controverse et la discussion, il est toujours un peu rétif lorsqu'il doit coucher ses idées sur un papier... qu'il ne peut pas signer « un lecteur estomaqué au nom de tous... ». Toutefois, les avis émis nous permettent de reconnaître trois grandes orientations fondamentales, que l'on peut résumer ainsi :

- abandon complet de la publication des comptes rendus d'assemblées générales et des nécrologues ;
- abandon des comptes rendus d'assemblées, tout en réservant une modeste place aux nécrologues ;
- maintien du système actuel, qui mériterait d'être amélioré et étendu en publiant si possible un nombre encore plus grand de communiqués et de comptes rendus de Caisses affiliées. Pour les comptes rendus des assemblées il serait toutefois indiqué de faire — comme pour les rapports à l'assemblée générale — un modèle ou un schéma relevant les chiffres principaux du dernier bouclage et les événements vraiment marquants de l'exercice passé en revue.

Nous reproduisons ci-après l'essentiel de trois communications qui exposent ces grandes orientations ou, si l'on veut, les espoirs des lecteurs de l'édition allemande de notre journal.

La première lettre reçue — à tout Seigneur tout honneur — du canton de Saint-Gall peut être résumée ainsi :

Pensée

Le tombeau des morts est dans le cœur des vivants.

Edouard Herriot, ancien président du Conseil des ministres (France)

« Votre correspondant exprime très exactement notre propre pensée. Les comptes rendus d'assemblées devraient être supprimés. Le plus tôt sera le mieux. On les remplacera par des articles ou des exposés plus intéressants. La rubrique « In Mémoriam » devrait être réduite, quelques lignes seulement par nécrologue, s'il n'y a pas moyen de les supprimer aussi. Ils n'intéressent que quelques rares lecteurs. »

Après quelques réflexions concernant l'espace accaparé par ces comptes rendus, notre correspondant révisé sa conception première touchant les nécrologues. Il ajoute, en effet :

« Je conclus : Passez résolument à l'action et annoncez dans le prochain numéro du « Raiffeisenbote » que les comptes rendus et les nécrologues ne paraîtront plus dans votre journal. En réduisant le nombre de pages, vous pourrez compenser, partiellement au moins, le renchérissement. Nous nous efforçons de donner le bon exemple : vous ne recevrez plus de comptes rendus d'assemblées de notre Caisse. »

Donc ici, opinion numéro 1 : plus de comptes rendus d'assemblées, plus de nécrologues.

De la verte Argovie nous parvint la communication suivante :

« Voici notre point de vue en quelques mots : Suppression de tous les comptes rendus d'assemblées ordinaires et jubilaires, en principe également table rase des nécrologues. Si l'on tient à rendre hommage aux Raiffeisenistes chargés d'exceptionnels mérites qu'on le fasse alors, comme notre association cantonale des pompiers, une fois par an, pour tous : nom, domicile, nombre d'années au service des pompiers (en ce qui nous concerne : du mouvement raiffeiseniste), fonction exercée. Ces brefs rappels sont plus impressionnants que les filandreux nécrologues, dont la majeure partie du texte a été « chippée » quelque part. »

Nous avons donc ici le second courant d'opinion : abandon des comptes rendus, exercice d'un droit de grâce modéré pour un nécrologue récapitulatif en fin d'année.

Le porte-parole d'une Caisse zurichoise, secrétaire de la coopérative locale, est d'une opinion toute différente. Il est d'avis qu'il faut non seulement maintenir, mais élargir encore cette partie rédactionnelle. Voici ce qu'il nous écrit :

« Pour le Raiffeiseniste qui s'intéresse à la vie du mouvement, ces comptes rendus d'assemblées ordinaires et jubilaires sont intéressants, captivants même. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux puisqu'un quart à peine des Caisses affiliées tient à faire part à vos lecteurs des événements saillants de leur existence. Toutefois, les correspondants occasionnels devraient s'en tenir à un schéma, ou si l'on veut à une formule succincte qui permet de faire des comparaisons ou de tirer des conclusions. Je m'explique :

- L'augmentation de la somme du bilan ou du chiffre d'affaires ne doit pas forcément être indiquée en pour cent *et* en chiffres absolus. L'une des deux formes d'expression suffit.
- En revanche, mentionner la marge brute de gain, point de comparaison toujours intéressant (par ex. 0,73 %).
- Arrondir aux centaines le bénéfice ou le total des fonds propres, par ex. bénéfice 2400 francs, fonds propres 136 000 francs.
- Indiquer toujours de quel exercice il s'agit : 11e ou 56e exercice.
- Prénoms et nom de famille d'un mandataire ne doivent figurer qu'une seule fois dans un communiqué. On peut les remplacer avantageusement par : gérant, président, etc.
- Le compte rendu qui ne mentionne que le nombre des membres de la Caisse et celui des participants à l'assemblée n'est pas complet.
- Citation ou comparaison toujours intéressante pour les Caisses de la région : « L'effectif des membres, en progression de 5 unités, est passé à 200, chiffre expressif si on le compare aux 470 électrices et électeurs de notre circonscription coopérative. »

— Dans la règle les nécrologues sont trop longs. Ce qui intéresse le lecteur d'un journal local ne dit pas toujours grand chose à celui de notre organe de presse. Ici aussi : les communications les plus courtes sont (presque) toujours les meilleures.

— Le secrétaire d'une Caisse est-il appelé à faire le compte rendu de l'assemblée générale pour le « Raiffeisenbote », il devrait rédiger d'abord le procès verbal de cette assemblée, puis en extraire les passages essentiels pour notre journal. »

Donc, le représentant de la troisième vague estime que le nombre de Caisses sollicitant l'hospitalité du « Raiffeisenbote » devrait être sensiblement augmenté.

Les avis sont partagés, mais il convient de préciser que les partisans de la suppression pure et simple de cette rubrique sont plus nombreux. Toutefois, nos Caisses Raiffeisen sont des sociétés coopératives et nous sommes des coopérateurs qui, dans des situations de ce genre, se font toujours un devoir et un honneur de rechercher une ou des solutions tenant compte des sentiments ou des désirs de leurs respectables minorités. La rédaction du « Raiffeisenbote », qui en a vu bien d'autres, trouvera certainement la bonne formule coopérative qui, évidemment, ne pourra pas satisfaire tout le monde (on est en Suisse, ne l'oublions pas !), mais tiendra compte de ces orientations fondamentales dans la mesure du possible.

En ce qui concerne le « Messenger », nous présenterons à nos lecteurs, dans un prochain numéro, une formule proposée l'an dernier par la rédaction d'un quotidien jurassien qui, depuis de longues années, publie tous les communiqués qui lui sont remis par nos Caisses.

- pp -

Communication de l'Office de révision de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Mesdames les gérantes et à Messieurs les gérants que les comptes annuels de 1974 doivent être terminés pour le 20 février 1975. Si les travaux préparatoires ont été normalement effectués, ce délai doit

pouvoir être respecté. Conformément à l'article 27, lit. c, des nouveaux statuts, ils sont soumis d'abord au conseil de surveillance qui prendra connaissance des résultats au cours d'une séance spéciale. A cette occasion, ce conseil procédera à la vérification des comptes annuels. Il examinera avec soin plus spécialement

les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les travaux de contrôle statutaire incombant au conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés puis signés, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard pour le

1er mars 1975.

A cette occasion, l'Office de révision examine brièvement s'ils sont techniquement bien dressés et prend toutes les données pour les publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 8 à 10 jours. Les

comptes seront examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine, l'Union doit passer en revue plus de 1160 bilans — nous prions instamment gérantes et gérants de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins trois semaines avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres du conseil de surveillance.

Mesdames les gérantes et Messieurs les gérants se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Ceux qui, pour une raison ou une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars, sont ins-

tamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite au moins cinq jours avant la date de la réunion par avis individuels indiquant les objets portés à l'ordre du jour.

Le succès de l'assemblée générale dépend de sa préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieusement. Les rapports de gestion des deux présidents et du gérant constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « Messenger Raiffeisen ».

-pp-

La rédaction d'un rapport

Tout au long de l'année, et tout spécialement durant la période des assemblées générales, les dirigeants, les gérantes et les gérants de nos Caisses doivent présenter des exposés, des rapports.

Nous pensons leur rendre service en reproduisant une étude publiée par le Service de presse de l'Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprise dans les arts et métiers (IFCAM) à Lausanne. Ce travail est à la mesure, à la taille des chefs d'entreprises artisanales. Il peut toutefois aisément être transposé sur le plan de nos Caisses Raiffeisen.

- pp -

Les rapports sont l'une des formes courantes de la communication écrite. Pour celui qui les rédige, comme pour celui qui les lit, ils provoquent souvent une corvée et une perte de temps. Bien plus, une idée valable est souvent perdue pour tout le monde, parce que l'auteur n'a pas su la mettre en valeur, que le lecteur n'a pas su la distinguer comme telle. C'est pour aider à éviter ces écueils que les remarques suivantes ont été rédigées.

A. La préparation du travail

On pourrait dire, assez paradoxalement, que l'important dans la rédaction du rapport, c'est tout ce qui précède cette rédaction. En effet, le rapport n'est pas une pure conception de l'esprit. Les matériaux du rapport existent. Il n'est que de savoir les mettre en œuvre.

Les uns ne dépendent pas du rédacteur du rapport. Ce sont les faits. Ils ne sont pas à imaginer ; ils sont réels, indiscutables ; ils peuvent être aisément vérifiés, après avoir été collectés et analysés.

Les autres dépendent du rédacteur. Ce sont les activités d'enquêtes, de visites ; ce sont des expériences, des connaissances techniques, qui amènent à la conception d'idées originales.

C'est donc sur ces matériaux qu'il importe de travailler avant de passer à la rédaction proprement dite.

B. La rédaction proprement dite

Elle s'effectue selon un plan que l'on peut résumer par les trois mots suivants : les faits, la démonstration, la conclusion. Une brève introduction a

été préalablement nécessaire pour préciser l'objet du rapport.

L'objet du rapport

L'objet du rapport n'est pas un titre. C'est un moyen d'accrocher l'attention, de solliciter une audience spéciale, d'arrêter la pensée de quelqu'un pour lui demander de s'attacher précisément aux propos du papier.

La présentation de l'objet du rapport permet de renseigner sommairement le lecteur sur ce qui est en cause, de le mettre sans délai au fait de la situation. L'objet du rapport donne la raison d'être du rapport.

Les faits

Le rapport est construit sur des faits : éléments d'observation, par exemple d'ordre technique, état de la situation d'un atelier, description d'un incident de travail, constatation d'un défaut d'organisation, etc. Tous ces faits ne sont pas sujets à caution. Ils représentent la base solide qui débouchera sur l'appréciation et la conclusion.

La méthode d'exposition des faits et des événements peut parfois être d'ordre purement logique : avec esprit de synthèse, on groupe des données maté-

rielles autour d'une idée centrale. La difficulté est alors de trouver ce point de vue central; car il s'agit de construire un tout et non pas de joindre bout à bout d'infimes détails.

La démonstration

Une fois la présentation des renseignements achevée, il est possible de porter un jugement personnel à leur sujet. Le lecteur, en effet, sollicite du rédacteur d'un rapport une critique de la situation observée, une opinion. Si l'opinion est bien établie, exposée avec fermeté, toutes les justifications désirables étant apportées, il y a les plus grandes chances pour que le lecteur soit

déjà amené à partager, bien avant la conclusion, le point de vue du rédacteur. Les conséquences de cette appréciation sont à mettre en lumière : c'est une conclusion partielle qui a sa valeur, qui est à retenir.

La conclusion

Ce que l'on met sous les yeux du destinataire d'un rapport, c'est le résultat final auquel le rédacteur arrive en dernière analyse : le dernier mot de la discussion. C'est même le rôle unique du rapport. La proposition finale est si importante que c'est elle qui lui donne tout son sens : sans proposition, il n'est point de rapport.

Dans une conclusion, il s'agit de ne rien répéter. Il faut formuler explicitement ce qui était contenu implicitement plus haut. On apporte la solution attendue, on suggère la mesure appropriée.

Que la conclusion soit donc ferme et franche. Si des suggestions sont susceptibles de déplaire aux lecteurs, que le ton employé ne soit pas trop brutal mais demeure nuancé et réservé. La conclusion ne doit pas faire allusion à des choses dont il n'a pas encore été question : pas de faits nouveaux, pas de propositions non antérieurement justifiées. Il est donc seulement permis de souligner, de préciser la portée ou l'urgence des mesures suggérées.



Caves de dégustation sur rails

Francfort-sur-le-Main. — Cette accueillante cave de dégustation a été aménagée dans un wagon de la Bundesbahn et roule ainsi de ville en ville pour donner aux amis du bon jus de la treille la possibilité de déguster et d'acheter aux quatre coins de l'Allemagne. Due à l'initiative commune d'un grand domaine viticole et de l'administration centrale de la Bundesbahn, la cave roulante a fait son premier voyage en 1972 et connaît depuis un immense succès. Une seconde cave roulante va être mise en service. Chaque jour, près de trois cents personnes viennent à la dégustation. Lorsque la « taverne » ferme ses portes le soir, de nombreuses bouteilles sont vides, mais les carnets de commandes sont pleins à craquer.

st (Flash sur l'Allemagne)

Communiqué du Service des fournitures

Tirelires d'occasion

Nous avons encore un stock de tirelires en matière plastique portant sur les deux faces longitudinales l'ancienne raison sociale « Caisse de crédit mutuel ».

En revanche, on trouve l'inscription RAIFFEISEN sur la face « du dessus ».

Jusqu'à épuisement du stock, ces anciennes tirelires sont of-

fertes pour le prix de faveur de fr. 1.50 (au lieu de 3 francs).

Nous prions les gérantes et les gérants de passer leur commande éventuelle directement au service des fournitures en précisant bien par exemple :

30 anciennes tirelires en matière plastique (prix de liquidation fr. 1.50).

- pp -



57^e assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

En cette journée du 9 novembre, le soleil brillait sur la Gruyère comme pour être au diapason de l'atmosphère de gaieté qui régnait dans la salle de l'Hôtel de la Couronne à Sâles.

C'est sous le signe de la joie et du sourire qui entraîne que M. Willi Blanc a ouvert l'assemblée annuelle de la Fédération. Les élèves de M. Guy Yerly, instituteur à Rueyres-Treyfayes, qui avaient revêtu, pour la circonstance, bredzons et dzaquillons, rappelèrent aux 300 délégués et invités qu'ils se trouvaient dans le village natal de l'abbé Bovet. Les productions pleines de fraîcheur de ce chœur d'enfants furent très appréciées. Après les souhaits de bienvenue de M. Gaston Menoud, syndic de Sâles et gérant de la Caisse locale, M. Marcel Demierre donna lecture du procès verbal de l'assemblée annuelle de 1973 à Ursy. Ce rapport très complet fut approuvé par acclamations.

Rapport du président

M. Willi Blanc, de Barberêche, adresse des félicitations aux Caisses de Hauteville et de Sorens qui fêtaient cette année le 50^e anniversaire de leur fondation.

Quelques chiffres tirés de cet exposé très complet ont attiré notre attention. Les 60 Caisses que compte la Fédération ont enregistré un essor réconfortant. Le nombre des membres est de 6320. Les déposants d'épargne ont vu

leur nombre s'accroître de 749. Ils sont maintenant 30 800. Le chiffre d'affaires se monte à 414 millions de francs, avec un bond de 83 millions de francs. Trois Caisses ont un bilan qui dépasse 10 millions de francs. Le cercle des sociétaires et des clients s'est élargi. Ces quelques chiffres suffisent à montrer le degré de popularité des Caisses Raiffeisen. M. Blanc indique que 250 Caisses fournissent les données de l'épargne au centre mécanographique de Saint-Gall. Ce système marche à la satisfaction de tous, et le président souhaite que d'autres Caisses s'inscrivent à ce nouveau système.

M. Blanc donne ensuite les noms des 8 lauréats du Centre professionnel cantonal qui ont obtenu un prix offert par les Caisses Raiffeisen. Il invite ensuite M. le curé Moullet à faire une prière à l'intention des membres dirigeants décédés depuis l'assemblée de 1973. Ce sont : M. Max Dorand à Ecuwillens, M. Joseph Perroud à Massonnens, M. Alphonse Thoos à Praroman, M. Pierre Brodard à la Roche, M. Alfred Steinmann à Villars-sur-Glâne.

Exposé de M. P. Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Avec force, M. Puippe réfute le reproche fait aux Caisses Raiffeisen, selon lequel l'argent du village ne reste pas au village, et que les populations

campagnardes seraient privées d'un apport financier précieux.

M. Puippe déclare qu'une partie des placements des Caisses à Saint-Gall constitue la réserve de liquidités imposée par la loi fédérale sur les banques, réserve qui, en aucun cas, ne peut être affectée à l'octroi d'avances à long terme. D'autre part, sous forme de prêts et de crédits à des associations, collectivités publiques ainsi qu'à des particuliers, une bonne part de l'argent confié par les Caisses Raiffeisen à leur Centrale est de nouveau répartie dans de nombreuses localités « raiffeisenistes » du pays. Ces capitaux rejoignent ainsi le circuit démographique et économique qui les a produits. Dans le canton de Fribourg, le volume des avances directes de l'Union suisse est sensiblement supérieur à la part de leurs dépôts à la Banque centrale que les Caisses fribourgeoises pourraient réinvestir elles-mêmes dans leurs circonscriptions coopératives.

M. Puippe note que 1974 est une année difficile. En ce qui concerne les taux, il remarque que l'épargnant suisse, ce grand perdant de notre ère inflationniste, a vu son capital constamment rogné par le fisc et la dévaluation sans que l'intérêt, resté à un taux insuffisant, n'ait réussi à compenser cette perte. Il fait remarquer, d'autre part, que chaque Caisse doit observer la plus grande prudence dans l'octroi de prêts et crédits, car sans solidarité dans les jours difficiles, il n'y aura pas de jours meilleurs.

Comptes de la Fédération

Les Caisses de Charmey et de Sâles ont vérifié ces comptes et les approuvent. (Rapporteur : M. Gaston Menoud). La situation de la caisse est saine ; la fortune s'élève à 23 952,20 francs. M. Georges Gumy, caissier, est remercié pour sa bonne gestion. Les cotisations sont reconduites sans discussions : 6 francs par 100 000 francs de bilan (maximum : 500 francs).

Les Caisses de Saint-Martin et de Porsel sont désignées comme vérificatrices des comptes 1974.

Elections

C'est par acclamation que le comité actuel est réélu pour 4 ans :

Président : M. Willi Blanc, Barberêche

Secrétaire : M. Marcel Demierre,
Marly
Caissier : M. Georges Gumy,
Ecuwillens
Membres : MM. l'abbé
Auguste Moullet,
Nuvilly
Paul Brodard,
La Roche
Antoine Molleyres,
Saint-Martin
Marcel Panchaud,
Ursy.

Partie récréative

Pendant le repas succulent servi à l'Hôtel de la Couronne par M. et Mme Saudan et leur compétent personnel, les participants ont écouté plusieurs discours entrecoupés par les airs entraînants de la société de musique : « L'Union Paroissiale », dirigée par M. Victor Borcard de Maules.

Après avoir salué les invités, M. Willi Blanc désigne un major de table en la personne de M. G. Gumy d'Ecuwillens, dont chacun apprécia l'humour et la compétence.

M. Laurent Frossard, syndic de Romanens, ouvrit les feux oratoires et s'exprima au nom des autorités des quatre communes qui forment la paroisse de Sâles : Maules, Rueyres-Treyfayes, Romanens et Sâles. Il releva le rôle important qu'a joué et que joue encore la Caisse Raiffeisen de Sâles dans le développement de ces quatre communes.

M. Pierre Maillard, lieutenant de préfecture, au nom du Conseil d'Etat et du préfet, dans une intervention de haute qualité, releva le rôle éminemment social des Caisses Raiffeisen et souligna l'importance de la dimension spirituelle dans le domaine des activités humaines.

(Nous avons le privilège de pouvoir reproduire ci-dessous l'essentiel de son discours. — Réd.)

Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,

Vous avez eu l'amabilité d'inviter le Conseil d'Etat fribourgeois à votre assemblée. Ce dernier avait prié M. le Préfet de la Gruyère de le représenter. Malheureusement, son état de santé n'étant pas des plus réjouissants, M. le Préfet me prie d'excuser son absence et de vous apporter le salut des autorités.

Je remplis cette mission avec joie, face à cette imposante assemblée. Je relève avec intérêt que votre Fédération ne fait pas appel en vain à ses sociétaires, puisque trois cents d'entre eux sont aujourd'hui à Sâles. C'est fort réjouissant et surtout tout à l'honneur de la Caisse de cette localité. M. le syndic Gaston Menoud, remplissant également les fonctions de « banquier raiffeiseniste » du cercle de Sâles, a tout mis en œuvre pour vous accueillir, Mesdames et Messieurs, selon nos traditions. La fanfare et les enfants ont tenu à vous dire en musique et en chansons le bonjour amical de cette sympathique région et de la Gruyère tout entière. Merci à l'équipe organisatrice pour le travail effectué.

Lorsque Eve mangea la pomme au Paradis, elle ne se doutait pas, la pauvre femme, des critiques et commentaires dont elle serait l'objet par la suite ! Toutefois, les humains ne bénéficient-ils pas tout au long de leur existence, de cette faute bien pardonnable puisqu'ils rencontrent, au gré de leur existence, beaucoup de malheurs certes, mais aussi des joies et des satisfactions. Joies par exemple de se réunir en des circonstances particulières que dicte notre activité professionnelle.

Et vos assises de ce jour s'intègrent dans ces dernières. Votre grande famille, gens responsables des Caisses Raiffeisen, n'est pas un vain mot. Soyez remerciés pour votre beau travail, votre sens du devoir et surtout pour l'esprit avec lequel vous remplissez votre mission. Sans être des « spécialistes en finances », vous comprenez souvent mieux que ceux-ci les problèmes d'une famille, d'un petit artisan aux prises avec des difficultés financières. Sans grand tapage et publicité, vous n'en œuvre pas moins pour le bien de vos concitoyens.

Le rapport de votre président fut complet, précis et empreint d'une chaleur humaine qui devrait faire réfléchir maints banquiers. Vos frais d'exploitation sont très minimes, eu égard à votre activité intense et bénéfique. Toute ma gratitude vous est acquise, Monsieur le Président, pour vos qualités de responsable de cette sympathique Fédération que vous conduisez avec combien de compétence, de doigté et de bonne humeur. Vous avez insisté tout à l'heure sur le fait que chaque responsable local devait œuvrer avec le sourire ! Oh ! comme je vous approuve. Un petit avis placé à l'entrée d'un bureau d'architectes disait : « Pour faire la gueule, on fait travailler soixante-cinq muscles. Pour sourire, dix suffisent. Pourquoi se surmener ! »

Merci aussi aux membres de votre comité qui vous épaulent et contribuent au bon essor de votre association.

A vous gérants des Caisses, va toute ma gratitude et mon admiration. Vos décisions ne sont pas prises sur des bases techniques bancaires absolues. Lorsqu'il s'agit d'accorder un crédit, vous décidez surtout en fonction du mérite moral de votre « client ». Votre mission humaine et sociale vous dicte une activité qui, pour bon nombre de vos adhérents, apporte une aide matérielle bienvenue. Vous redonnez l'espoir !

Votre Fédération, Messieurs, compte parmi ses membres de nombreux prêtres. L'on peut se poser la question de savoir si des membres du clergé y ont leur place. A vrai dire, j'en doutais avant de mieux connaître votre histoire. Mais aujourd'hui, je pense que vous avez un rôle à jouer dans les Caisses locales, celui d'être le conseiller spirituel afin que les responsables prennent de sages décisions, empreintes d'objectivité. Il est bon de temps à autre de freiner certains excès ou appétits financiers. Je pense que si les conseils d'administration de nos établissements bancaires faisaient place dans leurs rangs à un aumônier, mais un prêtre digne de ce nom, combien de cas douloureux pourraient être traités dans la joie et la charité.

Je conclus en vous réitérant à tous ma profonde gratitude pour votre activité, votre sens du service à autrui. Continuez dans cette voie et si parfois certains d'entre vous se découragent ou oublient leur mission, pensons qu'il faut

- si peu de temps pour être serviable
- si peu de science pour être bon
- si peu d'esprit pour être aimable
- si peu d'argent pour être généreux et rendre heureux.

Observons ces maximes, mettons-les en pratique. Nous aurons accompli sur terre notre devoir. Le reste nous sera donné par surcroît !

Hommage aux dirigeants ayant 25 ans d'activité

Ce sont :

M. Ernest Chenaux à Ecuwillens, M. le doyen Louis Pilloud à Gruyères, M. Paul Ribotel à Léchelles, M. Emile Maudry à Lentigny, M. René Morel à Lentigny, M. Albert Schafer à Marly, M. Jules Morand à Le Pâquier, M. Joseph Gremaud à Praroman, M. Xavier Charrière à Riaz, M. Antoine Molleyres à Saint-Martin, M. Placide Bossel

à Saint-Martin, M. Placide Thierrin à Surpierre.

Un « Vreneli » fut offert à M. Eugène Delabays de Massonnens, membre fondateur, membre du comité de surveillance, puis du comité de direction, puis président de la Caisse : ceci pendant 46 ans.

M. Paul Brodard, de La Roche, membre du comité de la Fédération, rendit hommage aux vétérans et leur remit un portefeuille.

M. le doyen Pilloud exprima ses remerciements au nom de ses collègues. Un cadeau fut également remis à M. Puippe et à M. Jean Klaus, réviseur de Saint-Gall. M. Abriel, directeur adjoint du Centre professionnel à Fribourg, apporta le merci du directeur de cet établissement pour les prix accordés par les Caisses Raiffeisen aux apprentis les plus méritants.

M. Bruno Bürgy, vice-président des Caisses Raiffeisen de Fribourg allemand, apporte le salut de sa Fédération, et dit sa joie d'avoir été associé à cette fête. M. l'abbé Maillard, curé de Sâles, formule ses bons vœux. Raiffeiseniste de la première heure, il exprime sa joie de se retrouver dans cette atmosphère amicale.

M. Benoît Pasquier, président de la Caisse Raiffeisen de Sâles, retrace l'histoire de cette institution. Il rappelle sa fondation en 1915, sous l'impulsion du chanoine Schorderet. Le bilan, qui était de 24 000 francs à la fin du premier exercice, approche les 10 millions de francs en 1973. Il rend hommage à ses collègues des comités et au gérant, M. Gaston Menoud. Il offre les vins d'honneur au nom de la caisse locale.

A l'issue de ce repas copieux, tous les convives chantèrent d'un même cœur « Le vieux chalet », avant de rentrer chez eux avec le souvenir lumineux de cette journée fructueuse.

B. M.

Proverbe espagnol

Ce qui est bref et bon est deux fois bon.

Baltasar Gracian

L'argent du village au village

Réalité ou fiction ?

Extrait de l'exposé présenté le 9 novembre 1974 par le délégué de la Direction de l'Union suisse à l'assemblée annuelle de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, à Sâles.

... Et puisque nous parlons de la politique de crédit de la Banque centrale de l'Union suisse, permettez-moi de consacrer quelques instants à un article virulent, paru dans le numéro du 25 septembre dernier, du journal « Union », l'organe officiel de l'Union des producteurs suisses, sous le titre « Les Caisses Raiffeisen et le développement des communes rurales », dû à la plume de M. R. Chapatte qui signe aussi comme chef de l'administration de cet hebdomadaire. L'entrée en matière expose les débuts difficiles de notre mouvement et la méfiance des autorités et des administrations du pays à l'égard de ces institutions locales d'épargne et de crédit. M. Chapatte termine ainsi le premier chapitre de son étude (nous citons textuellement) :

« Etant membre depuis 27 ans du comité directeur de la Caisse de mon village, je me rappelle les chinoiserries que l'administration de notre commune a eues à surmonter lorsqu'elle a été autorisée à entretenir des relations d'affaires avec notre Caisse locale. »

Après avoir constaté que les temps ont bien changé, M. Chapatte poursuit :

(Je m'excuse de citer ici un peu longuement, mais je veux par-là m'éviter le reproche d'avoir extrait une ou deux phrases seulement d'un contexte dont elles ne devraient pas être dissociées.)

« Mais comme ici bas rien n'est jamais acquis et qu'au contraire la meilleure institution peut dévier de son but et même l'oublier, il est peut-être grand temps, pour l'ensemble des 176 236 membres des 1158 caisses locales, de se poser des questions et de se demander en particulier si la bienveillance actuelle des autorités fédérales et cantonales n'a pas été payée trop chère.

Le but premier des Caisses Raiffeisen reste : « L'argent du village, pour le village », mais dans la pratique on doit constater que, par le canal de la centrale de Saint-Gall, la majeure partie des fonds qui leur sont confiés par

les caisses de la campagne sont placés ailleurs. Il aura fallu les mesures prises par le Conseil fédéral en matière de restriction de crédit pour que l'on s'aperçoive que quelque chose d'assez grave se passait dans la grande famille raiffeiseniste suisse.

Le 18 avril dernier et le 6 mai, la centrale de Saint-Gall demandait à toutes les caisses locales, y compris celles qui disposaient d'importants placements, de faire preuve de la plus grande retenue dans l'octroi de nouveaux crédits. Trois semaines plus tard, comme un couperet, deux mesures sont édictées par la centrale qui suppriment les placements à 3 et 6 mois de terme chez elle et demande, dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation, de ne plus accorder de nouveaux crédits et même de ne plus financer les constructions non encore en chantier et dont les crédits avaient été accordés. En plus, afin de pouvoir faire face à toutes les demandes de retraits, les caisses étaient invitées à augmenter les placements à Saint-Gall. En bref, les caisses locales étaient mises dans l'obligation d'arrêter l'activité villageoise ordinaire au profit semble-t-il de celle de la ville, car enfin, malgré tout ce qu'on dira, l'activité du pays n'a pas cessé, mais une fois de plus on sacrifie la campagne.

Dans le bilan de la centrale au 31 décembre 1973, on constate que les caisses affiliées ont 1,4 milliard de francs en dépôt à Saint-Gall, ce qui fait 1,2 million de francs en moyenne par caisse. Cet argent est en grande partie immobilisé par des crédits et prêts accordés à des collectivités de droit public, à des Fonds publics et par des placements hypothécaires, tandis que les avances aux caisses locales n'atteignent pas 99 millions de francs.

Si les fonds placés à Saint-Gall ont encore augmenté durant l'année en cours, on ne pourra bientôt plus dire : « L'argent du village, au village ».

Les rapports entre les caisses qui représentent la base, et la centrale ne sont-ils pas à revoir au plus tôt ? »

Un fantaisiste affirmait que la statistique était l'addition exacte de sommes fausses. Esprit mieux garni, Disraeli, homme d'Etat anglais du siècle dernier, forgea cette définition : « La statistique, c'est l'art de mentir avec précision, c'est la forme noble du mensonge. » Nous nous permettrons, en

toute modestie, de compléter ces définitions : une statistique habilement manipulée permet toujours de trouver la conclusion désirée à un moment donné.

En ce qui nous concerne, toutes les rubriques de nos statistiques contiennent des chiffres absolument exacts, tirés des bilans des Caisses affiliées, régulièrement contrôlés, publiés et adoptés lors des assemblées générales de nos Caisses. Encore faut-il *savoir lire une statistique*, étudier très exactement *toutes* les données qu'elle nous livre avant de rendre un jugement sans appel. Au sujet de la confrontation des chiffres de 1,4 milliard de francs, représentant les dépôts des Caisses affiliées à Saint-Gall, et de 99 millions indiquant le volume des avances aux Caisses locales, je me réfère à la première partie de mon exposé.

En revanche, puisque nous siégeons en terre fribourgeoise, permettez-moi de faire le point en ce qui concerne les Caisses de votre canton.

Le seul montant des dépôts des Caisses à la Banque Centrale ne dit pas tout. Il convient d'en déduire les liquidités légales qui doivent, aux termes de la loi fédérale sur les banques, être constamment maintenues, obligation qui est du reste imposée à toutes les banques. Prenons un exemple : dans le bilan de l'établissement X figure une somme de 2 millions de francs de dépôts de même nature que les placements des Caisses Raiffeisen à leur Banque centrale. La loi fédérale sur les banques impose à cette institution la constitution — et le maintien — d'une réserve de liquidités d'un million de francs, somme qui ne figure toutefois pas dans ce bilan. Cet établissement ne peut néanmoins pas réinvestir, sous forme de prêts et crédits à sa clientèle 2 millions de francs, mais seulement un million, que son siège central soit à Saint-Gall, à Fribourg ou à Genève. La simple lecture du bilan ne permet donc pas de déceler sans autre que cette banque pourrait encore placer sous forme d'avances à long terme, un million seulement. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'avant de tirer des conclusions qui ne tiennent pas compte de TOUTES les données du problème, il eût été juste et équitable de se renseigner à bonne source. En sa qualité de membre du comité d'une Caisse Raiffeisen locale, M. Chapatte

aurait certainement obtenu tous les compléments utiles d'information.

Les capitaux que les Caisses Raiffeisen ne peuvent pas placer immédiatement dans leurs circonscriptions coopératives sont, conformément à leurs statuts, déposés à la Banque centrale de l'Union suisse.

A intervalles réguliers, on reproche à nos Caisses d'écumer en quelque sorte l'épargne de nos villages et de nos campagnes, privant ainsi leurs populations d'un apport financier précieux. Le simple énoncé du montant total des placements des Caisses « à Saint-Gall » n'est pas forcément l'expression de la situation réelle. Une partie de ces fonds constitue la réserve de liquidités imposée par la loi fédérale sur les banques, réserve qui, en aucun cas, ne peut être affectée à l'octroi d'avances à long terme. D'autre part, sous forme de prêts et de crédits à des associations, collectivités publiques ainsi qu'à des particuliers, une bonne part de l'argent confié par les Caisses Raiffeisen à leur Centrale est répartie par cette dernière dans de nombreuses localités « raiffeisenistes » du pays. Ces capitaux rejoignent ainsi le circuit démographique et économique qui les a produits. *Dans le canton de Fribourg, le volume des avances directes de l'Union suisse est sensiblement supérieur à la part de leurs dépôts à la Banque centrale que les Caisses fribourgeoises pourraient réinvestir elles-mêmes dans leurs circonscriptions coopératives.*

Il s'agit notamment d'affaires traitées par la Banque centrale dans des localités où la Caisse locale ne dispose momentanément pas des liquidités né-

cessaires, mais qui méritaient d'être conclues dans l'intérêt des Caisses concernées, affaires que celles-ci peuvent reprendre à leur compte lorsque les capitaux disponibles le permettront. Nous trouvons encore des avances importantes à des collectivités de droit public, à des associations ou même à des particuliers, dont le volume dépasse tout simplement les possibilités de petites ou moyennes Caisses locales.

Si les Caisses Raiffeisen fribourgeoises ne faisaient pas partie de l'Union, elles n'auraient jamais pu avancer cette somme supplémentaire, qui eût dû être réduite au 100 % des fonds qu'elles peuvent réinvestir dans le circuit financier local. L'affiliation à l'Union suisse n'a donc pas eu pour conséquence d'assécher le marché des capitaux fribourgeois, en y pompant l'épargne de votre canton pour la diriger vers des contrées lointaines ou pour la faire fructifier dans les grandes villes seulement, bien au contraire.

Vous pouvez donc, Mesdames et Messieurs, en votre qualité de responsables des Caisses Raiffeisen locales et par elles de notre mouvement fribourgeois, rentrer chez vous ce soir la conscience tranquille, car vous ne vous êtes pas contentés de recueillir l'épargne locale, vous avez encore, en collaboration et avec le concours de *votre* Union centrale réellement placé « l'argent du village au village » ; grâce à cette coopération à l'échelon national vous avez même pu y placer plus que ne l'autoriserait aux Caisses prises individuellement la loi fédérale sur les banques.

Qui dit mieux ?

-pp-

9.11.1974



Chez les Raiffeisenistes neuchâtelois

Convoqués par le comité fédératif que préside avec doigté et compétence M. Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon, les délégués des 34 Caisses Raiffeisen neuchâteloises se sont réunis en assemblée générale annuelle à La Chaux-de-Fonds, le samedi 30 novembre, dans la grande salle de

l'Ancien-Stand, décorée avec beaucoup de goût par les responsables de la section locale.

Le quart d'heure « neuchâtelois » étant dépassé, le président, après avoir donné le feu vert aux débats, se plaît à saluer dans l'assistance le conseiller d'Etat Jacques Béguin, chef du Dépar-

tement de l'agriculture, le préfet Haldimann, MM. Roger Ramseyer et Alfred Olympi, respectivement délégué du Conseil communal et président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, M. Bernard Vuille, président de la Société cantonale d'agriculture et de viticulture, M. Henri-Louis Perrin, Plt à l'état-major de la Police cantonale, MM. Roland Séchaud, sous-directeur, et Enrico Bodinoli, réviseur, tous deux délégués par la Centrale des Caisses Raiffeisen suisses à Saint-Gall, M. Laurent Lavanchy, rédacteur de « Campagnes et Côteaux », ainsi que les représentants de la « Feuille d'Avis » et de « L'Impartial ».

Après avoir souhaité la bienvenue à tout un chacun dans les murs de la métropole horlogère, M. Charles Kaufmann, président de la Caisse organisatrice, invite Me André Perret, avocat, à présenter l'historique traditionnel de la cité qui reçoit, morceau d'éloquence qui suscite les méritées ovations de l'assistance qui approuve ensuite le procès-verbal de l'assemblée précédente de Couvet, dont lecture est faite par le compétent secrétaire M. Fernand Vacher. L'appel confirme la présence de 224 participants et l'absence d'une Caisse affiliée.

Aux fins de compléter comme il se doit le bureau de l'assemblée, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs que le président désigne en la personne de MM. Marcel Wenger (Savagnier) et Jean Montandon (Boudévilliers).

Dans son rapport présidentiel, M. Urfer remercie les responsables de La Chaux-de-Fonds, doyenne des sections neuchâteloises, fondée par un groupe d'agriculteurs, en 1929, d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de ce congrès annuel, puis retrace les origines de l'idéal coopératif en terre de Neuchâtel. Exhortant les dirigeants à rester vigilants, l'orateur s'attache à mettre l'accent sur l'esprit de solidarité, seule base possible de lutte pour juguler l'inflation et, partant, le gaspillage contre lequel il s'élève avec force et persuasion. Oyez plutôt :

« La pénurie générale de capitaux a attiré beaucoup de solliciteurs auprès de nos Caisses cette année, certains envoyés quelquefois par les grandes banques ! Il est clair cependant qu'elles ne sont pas tenues à l'impossible et, tout en s'efforçant de satisfaire chacun, ceux qui ont de tout temps témoigné

leur fidélité en leur confiant leurs économies, sans se laisser tenter par des aventures financières alléchantes, j'en conviens, mais combien hasardeuses, ceux-là, ont été les premiers servis et ce n'est que justice ! Mais notre but reste bien entendu de satisfaire le plus grand nombre possible ; or, pour ce faire il faut jouer le jeu correctement : pour prêter il faut avoir, et pour avoir, il faut que l'on vous prête ! Le courant raiffeiseniste ne saurait être à sens unique, sa base, nous le savons tous, est la solidarité.

» L'inflation mentionnée tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, je voudrais y revenir si vous le permettez, pendant quelques instants. Oh ! rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de vous faire un cours d'économie politique, je ne vous énumérerais pas non plus les causes multiples de ce phénomène, causes souvent d'ailleurs imbriquées les unes dans les autres. Je voudrais me demander avec vous ce que nous pouvons faire, nous autres, citoyens de ce pays, nous autres, Raiffeisenistes neuchâtelois, contre ce fléau ? Allons-nous attendre la crise, allons-nous subir en rechignant des mesures autoritaires qui seront forcément de plus en plus sévères ? Dans quel domaine pouvons-nous agir ?

Il est indéniable, je crois, que l'une des sources de l'inflation est la surconsommation de tous les produits actuellement sur le marché ! C'est-à-dire le gaspillage. Bien sûr, c'est l'étranger qui est responsable de nos déplorables habitudes de consommateurs ! Nous n'en sommes que les victimes innocentes ! D'ailleurs chacun sait bien que l'inflation est un produit importé ! Alors quoi ? Est-ce qu'il n'y en a vraiment point comme nous ? Non, Mesdames et Messieurs, foin d'orgueil mal placé ! Avant d'être ces malheureuses victimes de l'inflation, nous en avons été et nous en sommes encore les artisans.

» En effet, par une publicité savamment orchestrée, les commerçants et les fabricants nous poussent, par tous les moyens, à la consommation, et d'acheter sans compter : terrains, maisons, machines agricoles, appareils ménagers et autres voitures ! Sommes-nous certains que ce que nous considérons comme indispensable n'est pas, au fond, du superflu ? Je ne sais plus qui a dit un jour du superflu qu'il était une chose très nécessaire ! Certes, pour autant que cela ne déséquilibre pas outre mesure nos finances familiales ou communautaires en les chargeant de traites, d'échéances et d'intérêts excessifs.

» Or, lorsque la situation est déréglée, il n'existe aucun expédient, aucun

miracle ! Pour acheter il faut pouvoir payer, pour payer il faut avoir des sous (comme dit la chanson) et pour avoir des sous, il faut épargner ! Certains penseront que je prône ici des principes largement dépassés, j'en prends le risque !

» Dans tous les domaines, efforçons-nous donc de lutter contre le gaspillage ; avant de nous scandaliser de celui d'autrui, regardons de plus près notre propre situation. Nous devons lutter *solidairement*, sans attendre en maugréant que Pierre, Jacques ou Jean, l'Etat, le Canton ou la Commune nous en donnent l'exemple ! Ne pourrait-il, pour une fois, venir d'en bas ? La *solidarité*, en ces temps difficiles, doit primer la notion de *profit*, principe fondamental hélas et éminemment égoïste de notre société. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous parviendrons peut-être à éviter in extremis la situation que chantait Jean-Vilar Gille en 1932 :

*Mais sous un ciel de cendres
Vous verrez un beau soir
Le dieu Dollar descendre
Du haut de son perchoir
Et devant ses machines
Sans comprendre encor
L'homme crever de famine
Sous des montagnes d'or !!!*

» Mais peut-être suis-je trop optimiste, Mesdames et Messieurs ! Alors, s'il est trop tard, si vraiment la crise est inéluctable, qu'au moins nous sachions en tirer la leçon qui s'impose et réapprenions à vivre non pas chacun pour soi, mais en prenant comme nouveau point de départ, la devise de notre pays, « Un pour tous, tous pour un ». C'est cela, Mesdames et Messieurs, être solidaires. »

De la statistique commentée à cette occasion, nous avons noté au passage que l'effectif des sociétaires des 34 Caisses Raiffeisen neuchâteloises a progressé en 1973 de 3326 à 3418 unités, soit de 92 membres. De son côté, la somme du bilan global affiche la réjouissante augmentation de 10,04 % ou de 8,9 millions de francs pour atteindre 86,7 millions, tandis que le chiffre d'affaires note un élargissement de 36 millions et s'élève à 195,5 millions de francs. En progression de fr. 37 579.97, le bénéfice réalisé est de fr. 288 000.— en chiffre rond, permettant une heureuse dotation des réserves qui s'élève désormais à plus de 3,3 millions de francs. Au seul secteur de l'épargne, l'accroissement est de 5,18 millions ou de 10 %, ce qui porte le capital des déposants à 57 millions de francs, alors que le total des placements obligataires

effectués par le public est supérieur à 19 millions de francs.

Après une brève analyse des comptes du ménage interne de la Fédération par son distingué trésorier, M. Roger Hugli, ceux-ci sont acceptés par les délégués qui approuvent les conclusions que présente M. Willi Lambelet, au nom de la section vérificatrice de La Côte-aux-Fées. Pour l'exercice en cours,

cette charge sera assumée par la Caisse de Cornaux, ce dont prend note l'assemblée tout en approuvant la proposition du comité de maintenir le statu quo quant au mode de perception de la cotisation annuelle à la charge des sections affiliées.

Selon la tradition bien établie, la remise du portefeuille-souvenir à de méritants coopérateurs comptant 25 ans

d'activité en tant que membres des comités apporte une agréable diversion dans le déroulement de l'ordre du jour. Cette année, l'assistance a ainsi l'occasion d'acclamer MM. Pierre Leuba, La Côte-aux-Fées, Charles Jeanmaire et Léon Vuille-dit-Bille, Le Locle, William Botteron, La Sagne, Eric Duperex, Lignières, Max Etienne, Eugène Ruegg, Marc Arn et Louis Stauffer, Môtiers, et Fernand Johnner, Boudevilliers.

La liste des objets à traiter appelle cette année la réélection du comité cantonal et de son président. Pour repouvoir le siège devenu vacant ensuite de la démission pour raison d'âge de M. Léo Stoeckli (Cressier), auquel le président remet un vitrail en témoignage de reconnaissance pour les nombreux services rendus, l'assemblée ratifie la proposition qui lui est faite et désigne son successeur en la personne de M. René Gretillat, gérant de la Caisse Raiffeisen de Coffrane. Les autres titulaires, acceptant la reconduction de leur mandat pour une nouvelle période statutaire de 4 ans, sont confirmés dans leur fonction par un vote unanime. Il en est de même du président, M. Pierre Urfer, dont la réélection intervient par acclamation comme suggéré par M. Emile Oppliger, vice-président. Pour la nouvelle période à venir, les responsabilités de la Fédération seront ainsi assumées par

MM. Pierre Urfer, président
(Fontainemelon)
Emile Oppliger, vice-président
(La Chaux-de-Fonds)
Roger Hugli, caissier
(Colombier)
Fernand Vaucher, secrétaire
(Travers)
René Gretillat, membre
(Coffrane).

Porteur du message des organes centraux de Saint-Gall, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de révision, après s'être attaché à mettre en évidence les résultats obtenus en 1973 par le mouvement Raiffeisen suisse avec une progression de bilan de 13,61 % et le rôle toujours croissant que ces coopératives d'épargne et de crédit jouent dans le secteur économique, félicite les dirigeants neuchâtois des succès nouvellement remportés dans la diffusion de l'esprit d'épargne, élément fondamental de la lutte menée



Des voitures sûres et bien faites.

Bonn. — Le gouvernement fédéral a reconnu que l'on ne pourrait renoncer de sitôt à la voiture particulière et il a donc décidé de surveiller de près la mise au point de voitures encore plus sûres, à côté de l'encouragement naturel des transports en commun. On vise ainsi la réalisation d'une automobile de longue durée, insensible aux chocs, aux pneus inusables, aux gaz d'échappement épurés, etc. Le ministère fédéral de la recherche soutient financièrement les projets privés et publics. Sur la photo, nouvelle contribution à la sécurité routière : trois alcootests que tout automobiliste peut emporter avec lui afin de vérifier son taux d'alcoolémie avant de prendre le volant en cas de doute. Avec l'appareil photo (indispensable en cas d'accident) les alcootests trouvent place dans la boîte à gants.

WL (Flash sur l'Allemagne)

par les autorités du pays en vue de freiner l'érosion monétaire, de combattre l'inflation, problème numéro 1 de l'actualité et qui reste de loin au premier plan des graves soucis qui assaillent l'économie helvétique. Le rapporteur s'attarde ensuite à commenter la situation actuelle dans le domaine des taux d'intérêt, recommandant aux dirigeants responsables d'appliquer une politique restrictive dans l'octroi des prêts et crédits et de réserver, dans ce domaine, leurs liquidités aux anciens et fidèles déposants, aux Raiffeisenistes dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire à ceux qui ont toujours témoigné leur confiance à la « Raiffeisen » en lui confiant leurs dépôts. Eu égard à l'énorme renchérissement du crédit, il est du devoir des dirigeants — a rappelé le porte-parole de l'Union centrale — de renseigner objectivement tout requérant désireux d'acheter ou de construire, sur les conséquences matérielles de son projet, personne ne pouvant prévoir où s'arrêtera l'évolution. Nous ne pouvons décemment financer une construction que le maître de l'ouvrage devra vendre, une fois terminée, n'étant à la rigueur plus en mesure d'en supporter la charge. Et M. Séchaud de conclure en invitant les Raiffeisenistes neuchâtelois à rester confiants en leurs forces, confiants en la coopération. « Avec l'appui d'une organisation centrale que nous devons, avec la compréhension et la solidarité de chacun maintenir forte, nous poursuivrons notre belle mission que les perturbations économiques actuelles pourraient encore revaloriser. »

Conférencier du jour, le Plt Henri-Louis Perrin, de la Gendarmerie can-

tonale, aborde un problème qui occupe, malheureusement lui aussi, la « une » de l'actualité, celui des attaques à main armée dont sont journellement victimes désormais les bijoutiers, les encaisseurs, les banques, les transports de fonds ou de métaux précieux, les bureaux de change ou de poste. Au cours de son exposé fort goûté, le Plt Perrin ne manqua pas de donner d'utiles consignes aux gérants de nos petites banques villageoises tout spécialement en ce qui concerne le comportement à adopter face à l'agresseur. Qu'il en soit encore une fois remercié. (Nous publierons dans un prochain numéro le texte complet de cette conférence. Réd.)

Au terme de la partie administrative, l'assemblée prend acte avec satisfaction de la proposition de la Caisse de Coffrane de revendiquer l'organisation de la prochaine assemblée des délégués.

Après l'apéritif aimablement offert par la commune de La Chaux-de-Fonds, les congressistes se retrouvent dans le même établissement pour le repas pris en commun, agrémenté d'une partie récréative rondement menée par M. Emile Oppliger, nommé major de table pour la circonstance. Comblés par les plaisirs du palais, les participants savent encore apprécier les productions du Trio Stefen comme celles de la Fanfare des cadets sous la direction de M. Marcel Droz, deux formations de l'endroit qui contribuèrent à créer la chaleureuse ambiance habituelle de ces rencontres.

Entre la « Golden » et le fromage, tous deux aussi « délicieux » que le repas lui-même, M. Roger Ramseyer,

délégué du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, rappelle le rôle joué par la cité horlogère, sous l'impulsion de Numa Droz qui fut à deux reprises président de la Confédération, lors de la mise sur pied du système coopératif d'épargne et de crédit, cité prédestinée semble-t-il, de part l'appellation de ses rues, dont notamment celles de l'Epargne et de la Prévoyance.

Enchaînant, l'hôte d'honneur de la journée, le conseiller d'Etat Jacques Béguin dit sa joie de se retrouver chez des amis, apporte le salut et les vœux du gouvernement cantonal et félicite les Caisses Raiffeisen de l'activité bénéfrique qu'elles déploient au profit des populations laborieuses. Ayant abordé certains problèmes d'ordre financier que le canton se doit de résoudre, le chef du Département de l'agriculture insiste sur la nécessité de ne pas céder à la panique à laquelle pourrait donner naissance l'incertitude de l'avenir face à la période de prospérité qui semble toucher à son terme, mais de conserver la foi et aller de l'avant pour dominer les circonstances en s'appuyant sur la solidarité. Et l'orateur de conclure en souhaitant un nouvel essor aux Caisses Raiffeisen dont les principes sont aujourd'hui plus actuels que jamais.

Il est 16 heures lorsque le président du comité d'organisation M. Kaufmann, visiblement ému et satisfait, prend congé des congressistes, dont les rangs vont se disloquer, chacun emportant avec lui le lumineux souvenir d'une journée réussie, passée sous l'égide de la solidarité villageoise dans le domaine de l'épargne et du crédit.

Sd

La bride sur le cou...

V(a)ins reproches et vins du pays

Dans notre « Petite revue de la presse » d'octobre dernier, nous avons — paraît-il — commis un impardonnable impair. Parlant de nos femmes, gérantes des budgets familiaux, et après avoir constaté que s'il était de bon ton, naguère, de reprocher aux maris l'apéro de fin de service ou du dimanche matin, nous avons eu l'audace d'ajouter :

« La mousse blonde ou brune et la pipe des maris ne sont certainement

guère plus dispendieuses que les séances de nos charmantes compagnes et leurs discussions accompagnées de glaces, coupes et cafés, dégustés dans un nuage de fumée qui ne coûte pas rien non plus. »

En parlant de bière au lieu de vin (du pays), nous avons provoqué un de nos fidèles lecteurs. Dans le style et sur le ton « A moi, comte, deux mots... », il nous passe un pénétrant savon. Laissons courir sa plume :

« C'est un peu fort — pour ne pas dire scandaleux : un gars qui est né et a grandi dans un pays réputé pour ses vins affiche ostensiblement sa préférence pour la pâlotte bière qui, elle aussi, ne coûte pas rien non plus. Où allons-nous si nos fils et petits-fils de vigneron abandonnent nos nectars indigènes pour une boisson composée de beaucoup d'eau, d'un peu d'orge et d'une pincée de houblon ! Au moment où la consommation des vins du pays fléchit, les Romands émigrés en Suisse alémanique devraient porter leur choix, à l'heure de l'apéritif, sur les produits de notre vignoble. »

Tout cela est très bien dit, mais il y a toutefois un ou deux petits mais... D'abord, même émigré, le descendant de vignerons du Valais ou du Vully a le droit de disposer à sa guise du salaire qu'il gagne, lui aussi, à la sueur (même symbolique) de son front. Il y a aussi une question de préférence, de goût, à laquelle nous ajouterons un légitime souci d'équilibre du budget, ce que M. Chevallaz — enfant d'un pays de vignobles — nous recommande du reste vivement. Et cette constatation nous conduit tout droit au but : il y a encore, ou plutôt surtout, une question de prix.

A fin septembre dernier, en compagnie d'un Romand authentique, nous avons consommé, au cours d'un repas dans un hôtel de Saint-Gall, un demi de fendant facturé 10 francs. Nous concédons au restaurant de première classe un supplément pour le confort offert. Il faut croire qu'il n'est pas très important, puisque le même jour — presque à l'ombre d'une cathédrale célèbre — le tenancier d'une modeste salle à boire nous demanda 9,50 francs pour un même demi. Le fruité du jus servi ne correspondait du reste pas tout à fait au « corsé » de l'addition !

Quelques semaines plus tard, nous étions invité par une connaissance dans un restaurant d'une petite ville située sur les rives enchanteresses du lac de Constance — ou du Bodan, selon les prospectus officiels. Personnel étranger, bien entendu, qui nous servit cependant avec autant d'empressement et de gentillesse qu'une authentique Marie du pays. Débours : 7,30 francs pour trois décis de fendant ! Consultant, hélas après soif seulement, la carte des vins, notre ami — réviseur dans le civil — releva que trois décis de Féchy auraient coûté 5,40 francs seulement. Interrogée sur la différence de près de deux francs, notre aimable serveuse avoua ne pas pouvoir nous donner de renseignement précis, « le patron étant absent en ce moment ». On l'aurait parié... Elle murmura toutefois, en un savoureux dialecte autrichien, qu'il s'agissait peut-être de la classique différence entre le prix d'un vin étranger et...

Un demi de blanc à 10 francs et 3 décis à 7,30 francs expliquent peut-être le recul constaté dans la consommation de nos vins indigènes. Car nous avons beau être des Romands émigrés, nous, habitants de cette Suisse alémanique

sur laquelle on compte pour faire baisser le niveau des « fustes », nous ne sommes pas tous des nababs !

A titre de comparaison : notre fournisseur habituel nous offre, aujourd'hui encore, la bouteille de fendant de 7dl. (donc pas du vin « ouvert ») pour le prix de 6,20 francs, marchandise « rendue franco gare destinatrice, impôts compris ». Même si nous ajoutons encore dix sous par flacon pour le camionnage, nous sommes loin du demi à 10 francs. Et ces prix permettent — si nous jugeons sur la mine — d'affirmer que notre propriétaire-vigneron parvient à joindre les deux bouts.

Finalement, on nous dira : « Pourquoi ces v(a)ins reproches dans le « Messenger » ? C'est bien simple. Des centaines de membres et de clients de nos Caisses Raiffeisen sont viticulteurs. Ils ont bien le droit de savoir à quels prix leurs produits sont offerts aux consommateurs.

-pp-

Promotions à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans leur séance des 28-29 novembre dernier, les conseils de l'Union suisse ont procédé aux nominations suivantes avec effet à partir du 1er janvier 1975 :

Fondés de pouvoir

Office de révision

M. Théophile Wirth, Dr rer. publ.

Banque centrale

M. Alfred Humbel

Mandataires commerciaux

Office de révision

MM. Jean-Paul Pfammater
Werner Ebnetter

Banque centrale

Mlle Alice Widler

A tous, le « Messenger Raiffeisen » présente ses félicitations et ses vœux les meilleurs.

-pp-

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Un beau certificat

Rendant hommage à l'agent de la Banque cantonale qui se retirait après plus de 40 ans de service, le correspondant d'un journal local de Suisse romande écrivait ceci :

« Au nom d'une population... (suit ici le nom de la vallée) qu'il a servie si longtemps avec dévouement, avec cœur et discrétion, nous tenons à lui dire un amical merci. Nous n'oublions pas sa gentillesse, sa compréhension des problèmes de chacun, sa disponibilité. Il n'a pas craint de se mettre au service du public, en semaine et le dimanche, durant la journée et dans la soirée au gré des besoins de chacun, avec bonne grâce et serviabilité. Il a fait preuve, dans sa fonction, de qualités de plus en plus rares. »

C'est certainement le meilleur certificat que l'on puisse délivrer. Nous pourrions en toute sincérité, en donner également un semblable à nos gérantes et à nos gérants, constamment sur la brèche.

Ces qualités assurent le développement continu de nos Caisses Raiffeisen, en ce siècle de concentration et de rationalisation à outrance.

Honneur à tous ces vaillants serveurs de nos populations rurales.

-pp-

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

La banque toute-sécurité. La banque pour chacun. La banque à caractère local.

Telle est la définition de la CAISSE RAIFFEISEN — fondée sur la notion de coopération. Ses idées-maîtresses sont

sécurité — confiance — solidarité — responsabilité.

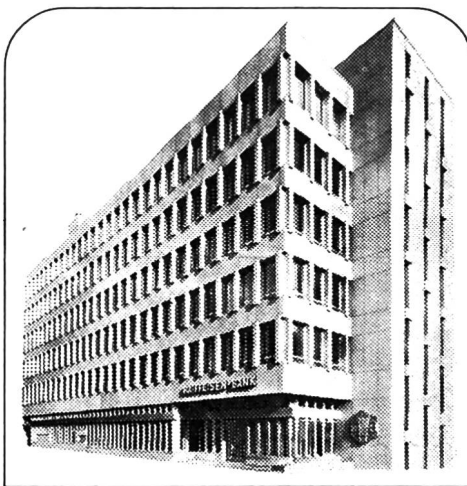
10000 responsables locaux exercent leur activité
à titre purement bénévole.

RAIFFEISEN — un mouvement à l'échelle mondiale que vous trouvez
implanté dans chaque troisième commune de Suisse.

Le bilan global des coopératives RAIFFEISEN atteint
7 milliards de francs.



1160 CAISSES RAIFFEISEN en Suisse. Chacune est autonome, donc très souple dans le traitement des affaires. Bien enracinée localement, elle contribue à résoudre les problèmes qui se posent sur le plan communal.



Siège de l'Union suisse des CAISSES RAIFFEISEN, à Saint-Gall, abritant notamment la Banque centrale et l'Office de révision qui conseillent et assistent les Caisses affiliées.

Cette collaboration à deux niveaux est une caractéristique RAIFFEISEN.
Sécurité d'une part — conseils personnels de l'autre.

Les prestations de la CAISSE RAIFFEISEN, toujours d'actualité: livrets d'épargne/livrets d'épargne-jeunesse/
carnets de dépôts/obligations de caisse/comptes courants/titres.
Octroi de prêts et de crédits. Demandez-nous conseil!



RAIFFEISEN

la banque digne de votre choix